

GENEVOIS FRANÇAIS

ELABORATION DU PROJET TERRITORIAL DE DEVELOPPEMENT DURABLE

DIAGNOSTIC

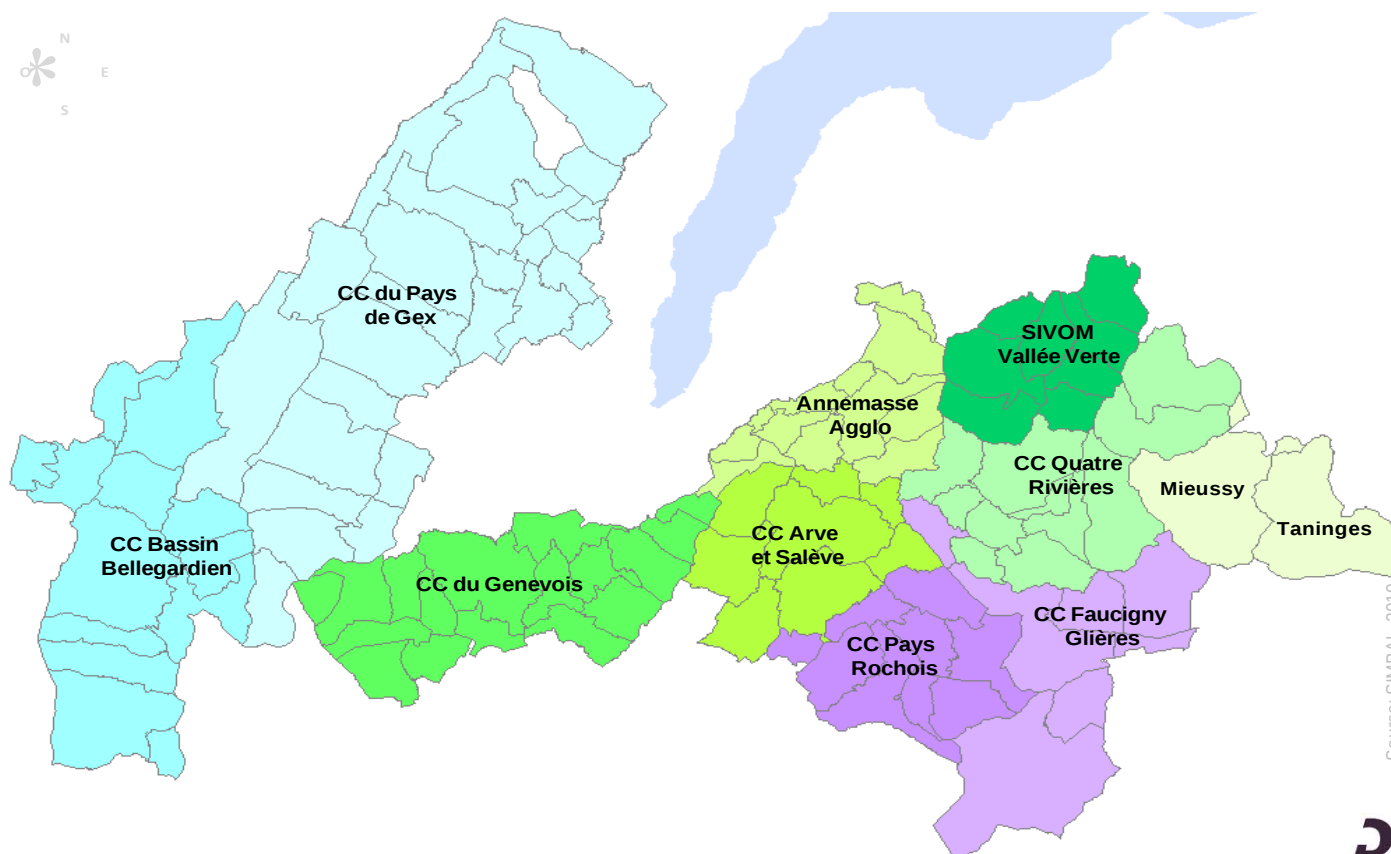


Illustration : Carte du périmètre du Genevois français,

Rhône-Alpes Région

▲ SOMMAIRE

INTRODUCTION

PRESENTATION DU TERRITOIRE

DIAGNOSTIC

1. Economie et emplois
2. Agriculture et forêt
3. Logement
4. Equipements et services, solidarités
5. Environnement et paysage
6. Energie et climat
7. Transports
8. Aménagement et urbanisme
9. Coopération territoriale et gouvernance

SYNTHESE TRANSVERSALE

▲ INTRODUCTION

OBJET ET OBJECTIFS DU DOCUMENT

Ce document constitue le diagnostic territorial des enjeux de développement durable, préalable à l'**élaboration du projet de territoire du Genevois français**.

A ce titre, il constitue un outil support pour la **réflexion prospective**.

A ce stade de la démarche, il représente un **regard externe** sur le territoire, et dresse un panorama des points forts, points faibles et grands enjeux perçus par un bureau d'étude pluridisciplinaire. Nous avons centré notre analyse sur les enjeux qui nous paraissent importants dans la perspective de l'exercice prospectif et de l'élaboration du projet de territoire.

METHODE D'ELABORATION

Ce diagnostic territorial a été élaboré à partir d'analyses d'études déjà réalisées et de données disponibles, complétées par une série d'entretiens avec des personnes ressources au sein des **organisations suivantes** :

- L'ARC Syndicat Mixte en charge de la démarche ;
- Les Communautés de communes ou d'agglomération du territoire ;
- Les communes isolées (Mieussy et Taninges) ;
- Le Conseil Local de Développement ;
- Les services de l'Etat (DDT) de l'Ain et de la Haute-Savoie ;
- Les Conseil généraux de l'Ain et de la Haute-Savoie ;
- Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais (SIAC) ;
- Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Vuache (SIAB) ;

- Le Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Abords (SM3A) ;
- Le Parc Naturel Régional du Haut-Jura ;
- Les SAFER de l'Ain et de la Haute-Savoie ;
- Les Chambres d'Agriculture de l'Ain et de la Haute-Savoie ;
- L'Etablissement Public Foncier de la Haute-Savoie.

L'analyse que nous avons conduite s'appuie sur le **cadre de référence national** « Projet territoriaux de développement durable et Agendas 21 locaux » du Ministère de l'Ecologie décliné en **5 finalités** :

1. La lutte contre le changement climatique ;
2. La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;
3. La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
4. L'épanouissement de tous les êtres humains ;
5. Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Après une présentation générale du territoire, ce diagnostic détaille les enjeux sous forme de **fiches thématiques de synthèse**, complétées d'une synthèse générale reprenant les principaux enjeux croisés.

Ce découpage thématique permet une présentation intelligible des axes de réflexion soulevés. Cela dit, il ne doit pas faire oublier l'interdépendance de ces enjeux et le croisement nécessaire de ceux-ci, propre à toute démarche transversale.

Chaque fiche thématique de synthèse est présentée avec les rubriques suivantes :

- **Titre** : thématique retenue ;
- **Etat des lieux** : cadrage général, informations et données clefs, évolutions et tendances lourdes du territoire ;
- **Chiffres clefs, indicateurs** : chiffres clés issus de l'état des lieux et pouvant servir ultérieurement d'indicateurs pour le suivi et l'évaluation de l'Agenda 21 ;
- **Atouts et faiblesses** du territoire ;
- **Enjeux majeurs et axes de progrès**.

Une synthèse générale du diagnostic permet de croiser l'ensemble des enjeux et résume ceux-ci sous la forme d'une analyse transversale.

▲ CARTE D'IDENTITE DU TERRITOIRE

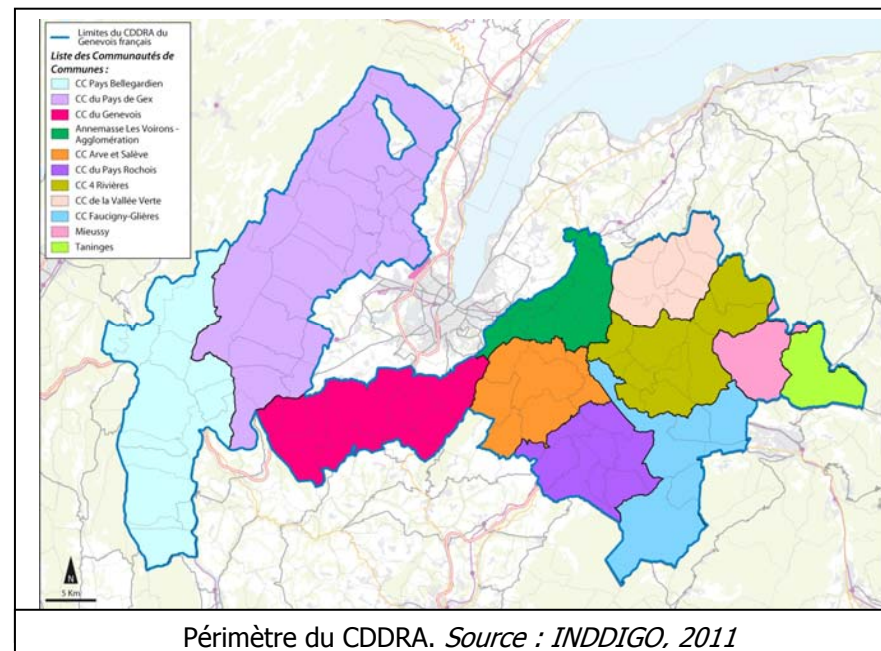
▲ CHIFFRES CLEFS

- 1500 km²
- 351 644 habitants sur le territoire de l'Arc (2001), 116 communes
- 299 001 habitants sur le territoire du CDDRA (2011), 115 communes
- 43 % de la population vit dans les 10 % des communes les plus peuplées
- 47 500 personnes vivant dans le Genevois français en 2006 n'y vivaient pas 5 ans auparavant
- 16 000 arrivées en provenance de l'étranger depuis 2005, dont 50 % en provenance de Suisse
- 67 503 travailleurs frontaliers enregistrés sur le canton de Genève (juin 2010)
- Plus de 35 % des ménages migrants sont constitués d'une seule personne
- 17 % des nouveaux arrivants sont des cadres (8 % dans la population déjà présente)
- Taux de natalité : 1,23 % en 2006 (1,34 % en Rhône-Alpes)
- 16,4 % de plus de 60 ans (21 % en Rhône-Alpes)
- 58 931 frontaliers et Suisses résidant sur le territoire de l'ARC (*exemples* : 21 047 sur Annemasse Agglo, 11 251 dans le Pays de Gex, 262 à Taninges)
- Salaire net médian à Genève en 2008 : 4 454 € (1600 € en Rhône-Alpes)

Situé au nord-est de la région Rhône-Alpes, en bordure de la frontière suisse, le territoire du Genevois français s'étend sur les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie.

Il est constitué de **9 intercommunalités** (113 communes) et de **2 communes**.

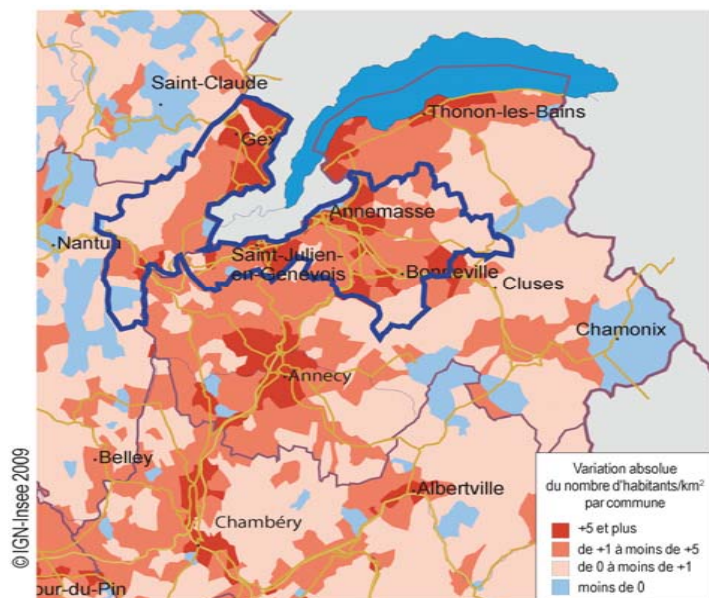
Territoire hétérogène présentant de multiples visages (vocations économiques et touristiques différentes, zones urbaines à rurales...), le Genevois français est toutefois soumis à la polarité forte exercée par Genève qui s'étend à une bonne partie l'agglomération de Genève.



La **densité** de population est globalement supérieure à la moyenne régionale (191 hab/km² contre 138), avec des disparités fortes entre secteurs urbains et plus périphériques.

L'étalement urbain entraîne le mitage du territoire (les communes les plus petites ayant proportionnellement connu les augmentations de population les plus significatives : 73 à 80 hab/km² à Taninges entre 1999 et 2007, 166 à 191 hab/km² sur la communauté de communes des 4 Rivières...).

Variation annuelle de la densité de population entre 1999 et 2006



Source : Insee, Recensements 1999 et 2006

UNE FORTE CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE

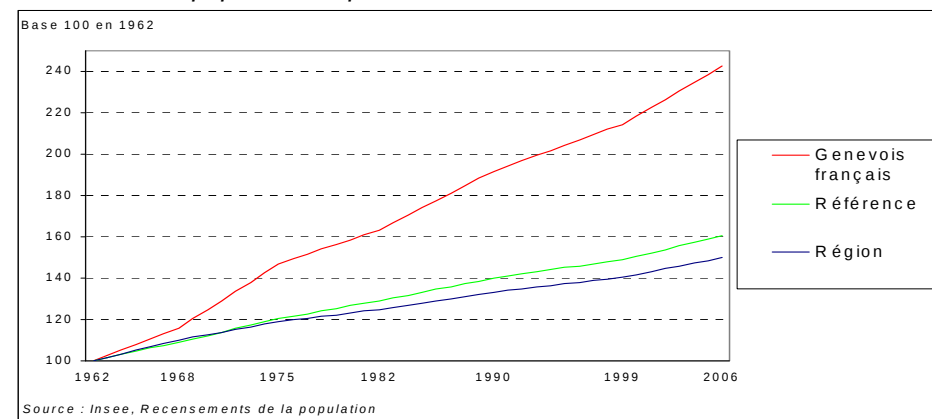
La croissance démographique est forte (+ 13% entre 1999 et 2006, + 7% à l'échelle régionale, source : INSEE, 2010), principalement portée par les **flux migratoires** liés à l'attractivité de Genève et à la possibilité d'un emploi en Suisse pour les jeunes actifs.

Ce sont les communes à proximité immédiates de la frontière Suisse qui bénéficient le plus de ces flux, et en proportion plus l'Ain que la Haute-Savoie. Cette attractivité du Genevois français a une conséquence directe sur la densification du territoire. La variation du nombre d'habitants/Km² augmente en effet significativement sur la période 1999/2006.

La population est relativement **jeune** (bien que le taux de natalité soit inférieur au reste de la région Rhône-Alpes).

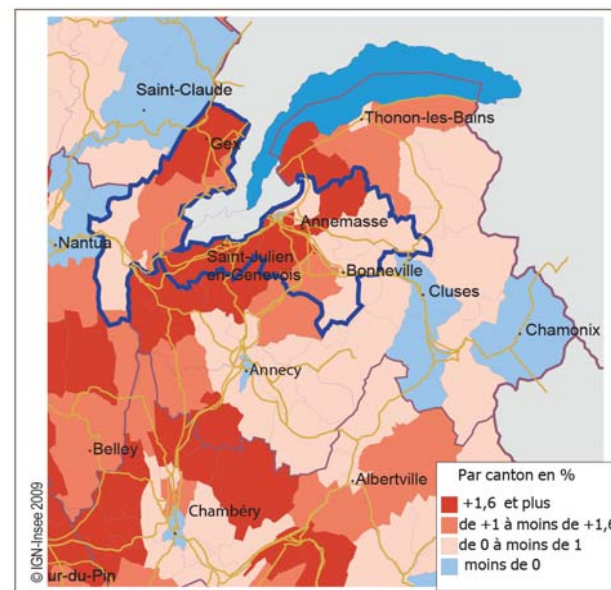
La **part des plus de 60 ans** est inférieure à la moyenne régionale, les départs du territoire s'accroissant à l'approche de la retraite.

Évolution de la population depuis 1962



Source : INSEE, portrait de territoire 2010

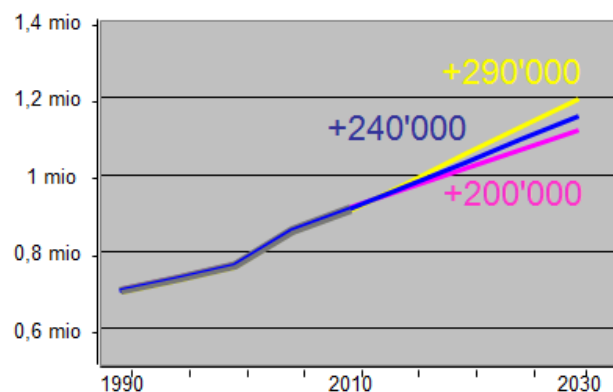
Variation annuelle moyenne due au solde migratoire entre 1999 et 2006



Source : Insee, Recensements 1999 et 2006

LES GRANDES TENDANCES DEMOGRAPHIQUE DU TERRITOIRE A HORIZON 2030 : Projection démographiques débattues dans le cadre du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois

Si la tendance observée entre 1990 et 2010 se poursuit, seraient accueillis entre 200 et **280'000** habitants supplémentaires entre 2010 et 2030 à l'échelle de l'agglomération franco-valdo-genevoise. Cette augmentation importante de la population est à envisager sur l'ensemble du territoire (CDDRA du Genevois français inclus), en lien direct avec une urbanisation croissante et l'émergence de problématiques telles le niveau d'équipement du territoire, l'accès aux services, la congestion des axes routiers, les difficultés pour trouver un logement...



Les orientations du Schéma d'agglomération 1 ont déjà des traductions dans les documents de planifications du territoire. Les réalisations, malgré une certaine inertie (« le temps lent de l'aménagement ») sont attendues à compter d'aujourd'hui.

UNE AUGMENTATION DES INEGALITES ET UNE FRAGILISATION DE LA COHERENCE D'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

37 % des actifs ayant un emploi travaillent en Suisse, principalement des cadres. Ces **frontaliers** sont majoritairement installés dans les communes proches de la frontière suisse, mais le phénomène concerne désormais également les communes plus éloignées (exemple de Fillinges : 127

frontaliers en plus entre 2009 et 2011 soit 4 % de la population, mais également le Pays Rochois : + 163 % de frontaliers en 10 ans).

Ces travailleurs perçoivent des **salaires** bien plus élevés qu'en France (presque 3 fois supérieur au salaire médian français), ce qui accentue les **déséquilibres avec les populations qui travaillent côté français**. Ainsi, le revenu annuel net moyen d'un foyer fiscal sur le territoire du Genevois français se situe environ 20 % au-dessus de la moyenne rhônalpine (55 % pour la CC du Genevois, 30 % pour Arve et Salève 7 % pour Faucigny Glières mais - 2 % pour Taninges, - 7 % pour le pays Bellegardien). Ces écarts se traduisent par de réelles difficultés pour les ménages des classes moyennes et moins favorisées pour vivre sur un territoire présentant un coût de la vie très élevé.

Ce développement à deux-vitesses est source de réelles **tensions sociales** sur le territoire, ce qui nécessiterait une meilleure prise en compte du phénomène frontalier qui impacte également fortement le développement même du territoire.

UN TERRITOIRE TRES HETEROGENE...

Le territoire du CDDRA se caractérise par ses multiples facettes : zones urbaines, péri-urbaines et rurales, mais également vocations économiques diversifiées au travers de bassins industriels, aires tertiaires à proximité de la frontière suisse et territoires à visée touristique.

La cohérence du territoire s'affirme donc essentiellement par sa proximité avec l'agglomération de Genève (dont la coopération se matérialise dans le Projet d'agglomération).

... MARQUE PAR LES DYNAMIQUES TRANSFRONTALIERES

Soumis à l'influence des dynamiques transfrontalières le territoire est sujet à de **fortes pressions urbaines et foncières** liées à l'afflux de population. L'attractivité de Genève, si elle profite à sa périphérie française, induit de nombreux déséquilibres en termes de logement, de développement économique et de mobilité.

Ces évolutions constituent autant de **défis** pour le territoire : accueil et maintien de la population grâce à des équipements et services de proximité, développement économique, développement des mobilités douces, maintien et gestion des espaces agricoles et préservation de l'environnement et du cadre de vie.

▲ ETAT DES LIEUX

▲ CHIFFRES CLEFS

- 23 000 établissements
- 90 000 emplois
- 136 000 actifs résidents
- 37 % des actifs travaillent en Suisse
- 24,5 % des plus de 60 ans en activité
- 1 490 établissements créés entre 2006 et 2008 (moy. Annuelle)

UN DYNAMISME ECONOMIQUE A DEUX VISAGES

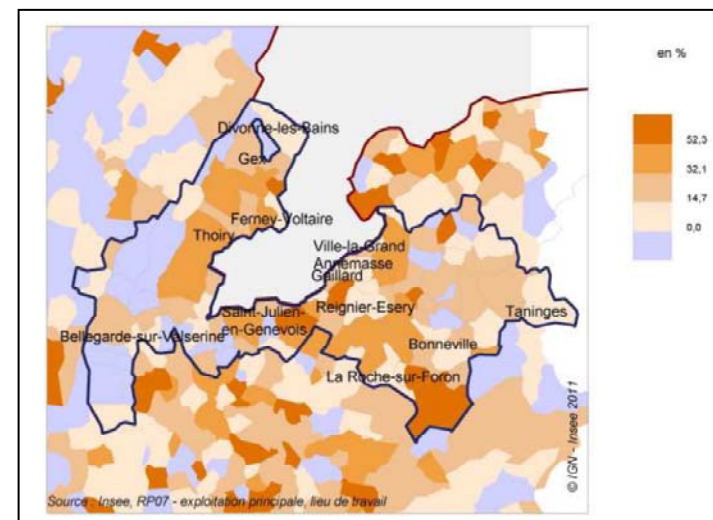
Le canton de Genève - une des localisations des plus attractives au monde - est le principal **moteur économique** de toute l'agglomération franco-valdo-genevoise.

Cependant, ce dynamisme est à **2 visages** pour le Genevois français car, s'il entraîne le développement du territoire, en particulier des activités présentielles (commerces, constructions, services à la personne...), il le rend en contrepartie largement dépendant du développement économique de Genève.

Cette situation est, à l'échelle de l'agglomération tout comme du Genevois français, **source de déséquilibres** en matière économique, mais également de déséquilibres en matière sociale ou d'aménagement (cf. carte ci-après), déséquilibres qu'entend corriger le projet d'agglomération par la création de 30 000 emplois dans le Genevois français d'ici 2030.

Le Genevois français se caractérise par un **tissu économique diversifié** comptabilisant près de 23 000 établissements pour 90 000 emplois (INSEE 2008). Les plus importants, essentiellement industriels, sont souvent membres ou centres d'un réseau multinational.

Ce secteur industriel bénéficie des atouts de **2 pôles de compétitivité** (Arve Industries et Plastipolis) qui permettent de développer la R&D et de renforcer la collaboration entre les entreprises et les laboratoires de recherche publics. De même, le territoire étant partie intégrante de Rhône-Alpes, il est positivement impacté par l'ensemble de ses pôles & clusters.



Evolution de l'emploi entre 1999 et 2007. INSEE, 2011

UNE STRUCTURATION DE L'EMPLOI EN EVOLUTION

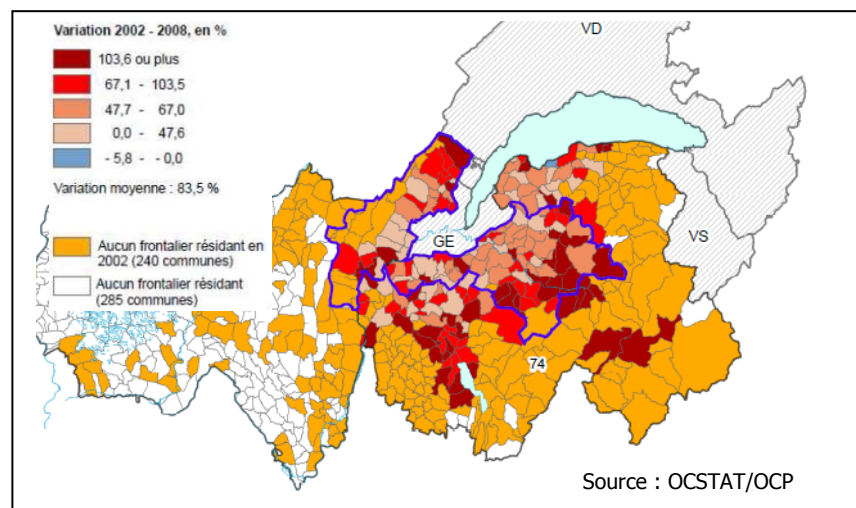
Ce dynamisme se traduit pour le Genevois français par une augmentation depuis 1999 de 20 % des emplois dans les activités tertiaires et de 32 % dans le secteur de la construction (source : INSEE 2006).

A contrario l'emploi industriel a légèrement baissé (- 6 %) sur la même période, ce qui peut également marquer le passage d'une industrie traditionnelle à une industrie à plus forte valeur ajoutée. Cette baisse reste mesurée au regard du contexte national, mais elle conduit à une désindustrialisation progressive du territoire, bien que celui-ci conserve un tissu de Pme et Pmi dynamique. L'accompagnement de ces évolutions induit un **besoin en formation** important.

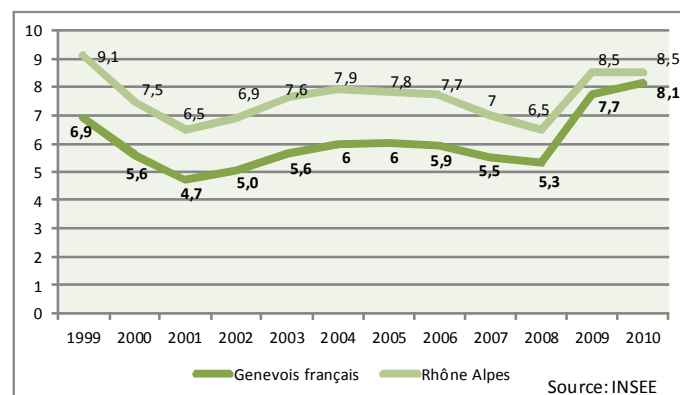
Le territoire se caractérise également par l'**importance des emplois frontaliers**, puisque plus d'un actif sur trois – et en particulier les cadres – travaille en Suisse (cf. carte ci-dessous). Cette dernière absorbe la main d'œuvre qualifiée, met sous tension – voire en déficit – certains secteurs et génère des disparités importantes en termes de revenus entre les travailleurs frontaliers et les autres.

Le contexte local permet un taux de chômage structurellement faible (cf. figure ci-après), mais fortement marqué par les + de 50 ans et les demandeurs d'emploi de longue durée, et un nombre important de bénéficiaires de minima sociaux sur certaines parties de territoire.

*Titulaires d'un permis frontalier dans le canton de Genève
Départements de l'Ain et de la Haute-Savoie, variation 2002-2008*



Variation du taux de chômage annuel entre 1999 et 2010



UNE OFFRE FONCIERE ET IMMOBILIERE IMPORTANTE

Il n'y a de manière générale **pas de pénurie de sites et de surfaces** pour répondre à la demande des entreprises. Voire à l'inverse certains sites ou locaux ne trouvent pas preneurs, sauf pour les locaux destinés à l'artisanat sur lesquels on dénote un manque.

Des produits stratégiques sont néanmoins présents (Technosite Altéa, Technopôle d'Archamps, Technoparc à Saint Genis Pouilly, Etoile Annemasse-Genève, etc ...) et des projets sont programmés sur le territoire (notamment les pôles Gare,...).

Par contre, on note un **vieillessement** et une inadéquation de la qualité ou des services d'un certain nombre de sites aux besoins actuels des entreprises. Dans un contexte de forte pression foncière, l'enjeu reste bien d'optimiser au maximum le potentiel existant, par la densification et le développement d'une offre de service aux entreprises et aux salariés, avant la création de surfaces nouvelles.

UN TOURISME DIVERSIFIE

Le territoire est doté de ressources importantes. Le tourisme d'affaire est adossé à l'activité économique, et aux flux générés par Genève. Existe également une **offre complémentaire** entre lac et montagne, composée d'un tourisme culturel, vert, de loisirs, et de proximité. Le territoire compte plusieurs stations de ski sur son périmètre, aussi bien sur le massif alpin que jurassien, des éléments de patrimoine riches, des atouts environnementaux de qualité....

Malgré cette complémentarité, l'offre **manque cependant de coordination** à l'échelle du territoire avec une multiplicité d'acteurs (offices du tourisme, collectivités...). D'autre part, le territoire est **vulnérable au changement climatique** compte tenu de la faible altitude moyenne de ses stations.

DES AGENTS ET OUTILS ECONOMIQUES NOMBREUX

Les agents économiques du territoire sont nombreux : collectivités locales, agences de développement économique, Maisons de l'emploi... et des outils ou procédures qui se juxtaposent : 4 plates-formes d'initiative locale, 4 contrats territoriaux emploi formation (CTEF)... Dans un contexte de forte concurrence territoriale, la **multiplicité des agents** ne contribue pas à une meilleure lisibilité du Genevois français, et ne favorise pas la définition et la mise en œuvre d'une stratégie de développement économique commune. La stratégie de développement économique du territoire - dotée d'outils adaptés - reste à construire pour permettre un saut qualitatif.

PAE des Jourdiés – St Pierre en Faucigny



☺ ATOUTS

- Un territoire économiquement dynamique
- Un réel potentiel pour l'économie présente
- Un territoire créateur d'emplois
- Le développement de filières porteuses à soutenir
- Un territoire hétérogène où l'on peut chercher à développer les différences et les complémentarités
- Des infrastructures de transport nombreuses
- Un tissu économique diversifié
- Plusieurs pôles de compétitivités et Clusters en Rhône-Alpes
- Un taux de chômage faible
- Une offre foncière et immobilière importante à prix attractif par rapport à Genève
- Une offre touristique diversifiée
- Des agents économiques variés et en nombre

☹ FAIBLESSES

- Un développement source de déséquilibres
- Un développement commercial non maîtrisé
- Un manque de lisibilité et une dépendance du territoire à proximité du canton de Genève
- Des conditions cadres peu attractives par rapport à la Suisse
- Un défaut de stratégie économique à l'échelle du territoire
- Un appareil de formation sous dimensionné au regard des besoins du territoire
- Certains secteurs sous tension en matière d'emploi
- Des zones d'activités vieillissantes
- Une offre touristique peu structurée
- Un manque de coordination et de gouvernance économique
- Un manque de réseau de chefs d'entreprise structuré
- Absence de stratégie de marketing territorial pour le territoire
- Une part de la population en difficulté d'insertion sociale et économique de plus en plus importante

☞ ENJEUX, AXES DE PROGRES

ENJEUX DE GOUVERNANCE :

- Définir une *stratégie globale* de développement économique, doter le territoire d'une *réelle identité*, d'outils de marketing territorial, *et* d'une *gouvernance économique* adaptée aux enjeux globaux et locaux, le tout fondé sur des principes de différenciation, de complémentarité et de mutualisation.

ENJEUX DE STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT :

- Soutenir *les filières porteuses*, selon les atouts territoriaux, ou de manière transversale en fil rouge: filière bois et éco-construction, cleantech, biotechnologies, pôle de compétitivité Arve Industrie, industries numériques, accueil d'ONG, Economie sociale et solidaire...
- *Maintien, développement et adaptation* du tissu économique traditionnel:
 1. Commerce: maîtriser, garantir le rôle des centralités, adapter aux besoins des consommateurs
 2. Construction, artisanat, BTP: adapter aux nouvelles normes environnementales
 3. Industrie: passage d'une industrie traditionnelle à une industrie à plus forte valeur ajoutée
- Structurer le *développement touristique*
- Etre pro-actif pour *l'implantation d'entreprises* exogènes: bilocalisation, promotion, ...

ENJEUX SUR LES CONDITIONS DE CE DEVELOPPEMENT :

- Adapter la *qualité de l'offre foncière et immobilière* aux besoins des entreprises
- Accompagner, développer et adapter *la ressource humaine*
- *Développer les outils opérationnels*: création et développement d'entreprises, appui à l'innovation, outils de financement, groupements d'entreprises, etc....

▲ CHIFFRES CLEFS

Agriculture

- Espaces agricoles : 35 % du territoire, soit 500 km²
- 850 exploitations dont :
 - o Près de la moitié sont des élevages laitiers,
 - o Une trentaine d'exploitations maraîchères,
 - o Une quinzaine d'horticulteurs / pépiniéristes,
 - o 10 exploitations professionnelles en arboriculture et viticulture,
 - o D'autres exploitations en polyculture et des doubles actifs.
- L'activité agricole compte aujourd'hui l'équivalent de 1500 emplois directs (*source : Chambre d'agriculture 74*), soit environ 1,5 % des actifs du territoire.
- En zone franche, 29 millions de litres de lait sont produits et sont commercialisés via la Suisse. Hors zone franche, le lait est principalement transformé en fromages AOC.
- Les producteurs en agriculture biologique sont un peu moins d'une cinquantaine, dans diverses filières de production : maraîchage, élevage laitier, viticulture, arboriculture, etc.

Forêt

- Espaces forestiers : 45 % du territoire, soit 680 km² ;
- ¾ des forêts sont privées ;
- 68 000 ha de forêts productives (bois d'œuvre) représentant un capital sur pied de 18 millions de m³.
- 45 % de cette ressource n'est pas accessible (manque de desserte) ;
- Un accroissement annuel de 628 000 m³ / an dont seulement le tiers est récolté chaque année ;
- Un gisement potentiel énergétique de 20 000 T / an, quatre fois supérieur à la demande actuelle.
- ¾ des forêts jouent un rôle important dans la conservation de la biodiversité sur le territoire.

▲ Une agriculture qui a su tirer parti de son contexte géographique et frontalier

L'étendue du périmètre du Genevois français génère une **diversité de terroirs** propices au déploiement d'activités agricoles variées.

L'agriculture du territoire se caractérise, notamment, par :

- **Une zone franche** (tout ou partie des 43 communes situées à moins de 5 km environ de la frontière). Les produits zoniens ont une meilleure valorisation économique globale (+10 à 20% du cours national pour le lait par exemple), mais avec des cahiers des charges aux contraintes agroenvironnementales plus fortes. La zone franche, située en plaine, accueille principalement des activités maraîchères et des exploitations laitières (bovins).
- Sur l'ensemble du périmètre, **l'élevage bovin lait** est la filière principale, réunissant près de la moitié des exploitations. Le lait est valorisé depuis plusieurs décennies grâce à des **signes de qualité** des produits (fromages), dont l'AOC Reblochon est la plus connue et la mieux valorisée. Ces signes de qualité sont des atouts pour la commercialisation à l'échelle nationale en filière longue, et pour la commercialisation en circuits courts : la valorisation du lait AOC est supérieure de 10 à 50% (pour le Reblochon) au cours moyen national du lait.

▲ Les productions agricoles du territoire

→ La production laitière

Dans le Genevois côté haut-savoyard, environ les 2/3 du lait produit sont transformés en Reblochon AOC. D'autres labels de qualité valorisent les fromages du territoire du Genevois français : Bleu de Gex, Abondance, Chevrotin, Morbier, Comté, IGP Tomme de Savoie et Emmental de Savoie. Ces productions sont dépendantes du maintien des alpages, dont la plupart sont dotés de Plans Pastoraux Territoriaux, majoritairement en cours d'élaboration.

Les évolutions réglementaires, tant côté français (cahiers des charges AOC) que suisse (cahier des charge 'Suisse Garantie') obligent les producteurs de lait à s'adapter à ces contraintes réglementaires ou

contractuelles supplémentaires. A cela s'ajoute la fermeture temporaire ou définitive des abattoirs de proximité (Megève, ...) et les incertitudes sur le devenir des abattoirs, dont celui de Bellegarde.

→ Les cultures spécialisées

La grande majorité de la production maraîchère, issue de la zone de Gaillard, en zone franche, est écoulée à l'Union Maraîchère de Genève, en Suisse. Une unité de réception et de conditionnement des légumes est en cours de délocalisation et de modernisation.

Plusieurs maraîchers hors zone franche vendent également tout ou partie de leur production en vente directe.

Les arboriculteurs sont peu nombreux, mais les structures présentes sont de taille importante (vente sur le marché national), avec des investissements récents. La plupart proposent des fruits en vente directe.

→ Les autres productions

Quelques exploitations sont spécialisées dans la céréaliculture, tout comme l'élevage ovin et caprin dans les secteurs de coteaux. Dans l'ensemble, le secteur comporte très peu d'élevage porcin ou de volailles.

Des productions viticoles sont également présentes (vins d'Ayze, vins de Cara, ...). Des apiculteurs sont recensés sur une majeure partie du territoire. Environ une vingtaine de centres équestres sont implantés.

Ces chiffres seront précisés courant 2011 grâce au Recensement Général Agricole 2010.

→ Agriculture biologique

Moins de 5% des exploitations sont converties ou en voie de conversion à l'agriculture biologique.

→ Diversification de l'agriculture

L'activité agricole est globalement centrée sur sa fonction de production. L'accueil à la ferme et l'hébergement sous la forme de gîtes ou de chambres d'hôtes sont relativement peu développés, concentrés sur les secteurs périphériques de la Vallée Verte et des Quatre Rivières, du pays de Gex.

→ Formes d'agriculture alternative

C'est le cas, par exemple, des producteurs en AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) qui souhaitent développer un lien fort avec les consommateurs. Une quinzaine d'AMAP sont recensées. Au total, ce sont 500 paniers de légumes qui sont produits, 350 paniers de produits diversifiés : pain, œufs, viande, farine, poisson, etc.

Un projet d'espace test agricole est porté par le Collectif pour l'agriculture durable de proximité sur le bassin lémanique. L'espace test, projet qui en est à ses prémices, a pour objectif de permettre à plusieurs porteurs de projets agricoles d'expérimenter leurs activités et projets sur un espace test mis à leur disposition, tout en étant accompagnés par un réseau d'agriculteurs.

▲ La sylviculture : un potentiel sous-utilisé pour la production de bois d'œuvre et de bois énergie

Les massifs forestiers sont une ressource potentielle pouvant fournir des bois de qualité (bois d'œuvre).

La forêt est majoritairement privée avec des parcelles de petites tailles, morcelées et difficiles d'accès, autant de facteurs limitants pour une gestion de ces forêts et une exploitation économiquement rentable.

Sur les 600 km² de forêts, moins de la moitié est actuellement accessible pour une valorisation commerciale. L'amélioration des dessertes forestières pour l'exploitation du bois est donc un enjeu de taille.

26 entreprises de travaux forestiers sont présentes sur le territoire, de type unipersonnel et peu de jeunes sont prêts à s'investir pour assurer un relève.

Des entreprises de transport (4) et de sciage (15) sont également implantées; ces dernières nécessiteraient des investissements pour répondre à la demande locale pour le bois d'œuvre. Il en est de même pour les entreprises de seconde transformation, produisant du bois de construction, du bois énergie par exemple.

La demande actuelle en bois énergie est le fruit d'une vingtaine de chaufferies collectives, consommant environ 5000 tonnes de bois par an. Le gisement accessible de bois énergie est évalué à quatre fois la

demande actuelle, sachant que cette demande devrait être amenée à évoluer compte tenu des divers réflexions et projets des collectivités.

▲ Les espaces agricoles et forestiers du Genevois français

Les espaces forestiers et agricoles rendent divers services aux territoires :

- Cadre de vie et paysage,
- Espaces de détente et de loisirs,
- Protection de la biodiversité (3/4 des forêts sont situées en zones Natura 2000, ...),
- Protection de l'eau (la moitié des périmètres de protection en eau potable est forestière),
- Protection contre les risques naturels (les forêts protègent des éboulements, avalanches, ...).

Ces espaces agricoles sont soumis à de nombreuses pressions :

- L'urbanisation et la fragmentation des milieux engendre une réduction des surfaces agricoles, un enclavement de certains sièges d'exploitation, ...
- Une augmentation du prix du foncier agricole (le prix moyen des terres agricoles est de 2,5 fois supérieur sur le territoire par rapport à la moyenne régionale),
- Une déprise de certaines terres agricoles engendre enrichissement et fermeture du paysage,
- ...

▲ Une démarche transversale en faveur de l'agriculture : le Projet agricole de l'agglomération franco-valdo-genevoise

Dans le cadre du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois, un Projet agricole d'agglomération a été élaboré et est actuellement mis en œuvre.

Les objectifs de l'élaboration de ce projet sont complémentaires aux enjeux du PSADER :

1. Créer une force de proposition agricole au niveau du Projet d'agglomération de façon à se positionner en tant qu'acteur du développement de la région,

2. Développer une vision commune (élus, acteurs agricoles) de l'évolution souhaitée de l'agriculture de la région (rôles, fonctions, perspectives),
3. Renforcer les arguments en faveur de la préservation des espaces agricoles,
4. Définir en concertation avec les acteurs agricoles et les collectivités des mesures d'atténuation, de réduction et de compensation des incidences du Projet d'agglomération sur l'agriculture.

Sept projets font actuellement l'objet d'une mise en œuvre côtés français et suisse :

- La distribution de produits locaux et le développement des circuits courts,
- Le projet régional maraîcher,
- Le réseau d'espaces naturels et agricoles du Projet d'agglomération (promotion des réseaux agro-environnementaux),
- L'accompagnement du développement agricole par la communication et la promotion,
- La préservation des espaces agricoles à travers la prise en compte de l'agriculture dans le Projet d'agglomération 2^{ème} génération,
- La poursuite de la concertation et l'accompagnement de la profession agricole dans le cadre du Projet d'agglomération,
- La filière lait.

☺ ATOUTS

- Une variété des productions agricoles
- Une zone franche avec une meilleure valorisation économique des produits
- Des signes de production de qualité (AOC, IGP)
- Un potentiel de consommateurs dans le bassin franco-valdo-genevois
- Une agriculture 'alternative' (AMAP...) bien implantée qui cherche encore à se développer
- La prédominance de l'élevage extensif, favorable au maintien de la biodiversité
- Un potentiel de bois élevé (bois d'œuvre, bois énergie) tant en volume qu'en qualité
- Une forêt multifonctionnelle très diversifiée à l'échelle du territoire

⊗ FAIBLESSES

- La concurrence pour le foncier agricole, induite par la pression foncière bâtie, et par les exploitations en place qui ont besoin de développer leurs surfaces
- Les difficultés de reprise des exploitations laitières, notamment dans le Pays de Gex
- La difficulté pour les porteurs de projet agricole de trouver des terres disponibles
- Une diversification de l'agriculture encore peu développée
- Une sous-valorisation du bois par manque d'infrastructures, de regroupements des propriétaires forestiers et de gestion
- Des filières bois à structurer
- Une offre de services en milieux forestiers peu structurée

🔧 ENJEUX, AXES DE PROGRES pour l'AGRICULTURE

- **Reconnaître la place de l'agriculture dans le projet territorial de l'ARC syndicat mixte et dans le CDDRA, renforcer le lien social** entre habitants et agriculteurs, **permettre à l'agriculture de se développer**
- **Préserver le foncier agricole** au nom des rôles de l'activité agricole dans son contexte territorial
- **Réorienter la production en direction de la demande locale, développer l'offre pour le marché local** de produits bio, inclus les **outils de transformation et de valorisation**
- **Reconnaître la multifonctionnalité des espaces de production** (et notamment leur fonction environnementale et d'entretien de l'espace)
- Développer les circuits courts
- Assurer la reprise et l'installation d'exploitations
- Accompagner la filière laitière
- Rendre possible la diversification de l'activité agricole

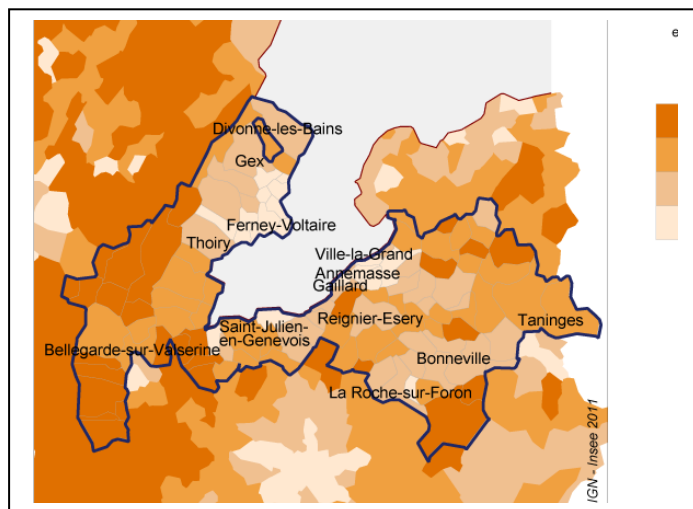
🔧 ENJEUX, AXES DE PROGRES pour la FORET

- **Améliorer la disponibilité du capital de bois d'œuvre et bois énergie pour répondre à la demande locale**
- **Grouper les actions de gestion forestière** pour mobiliser, exploiter la ressource et reboiser pour améliorer la rentabilité de l'exploitation forestière et donc susciter l'intérêt de son exploitation pour les propriétaires privés
- **Intégrer le rôle multifonctionnel des forêts dans le projet de territoire** : réflexion intégrant les différents usagers dans le cadre d'une démarche intégrée, globale
- Structurer la filière bois entre offre et demande locale : former et sensibiliser les acteurs (producteurs, consommateurs dont collectivités), favoriser le développement d'opérateurs privés
- Structurer l'offre énergétique

▲ ETAT DES LIEUX

▲ CHIFFRES CLEFS

- 5,9 % de logements vacants (0,19 % sur le Canton de Genève)
- + 14,6 % de logements entre 1999 et 2006
- 51,7 % de logements collectifs
- 59 % de propriétaires
- 27 % des logements commencés en 2008 en Haute-Savoie sont situés sur le territoire du CDDRA
- 6,2 % d'appartement 1 pièce (3,7 % référence régionale (contre augmentation de la taille des logements côté suisse)
- + 60 % pour les prix des appartements et villa côté Genève entre 2000 et 2004, + 70 % à Annemasse et + 60 % à Gex, + 21 % en périphérie



Part des résidences principales construites avant 1949. *Source : INSEE, 2011, traitement INDDIGO*

Evolution du nombre de logements entre 1999 et 2007

Source : INSEE 2011, traitement INDDIGO

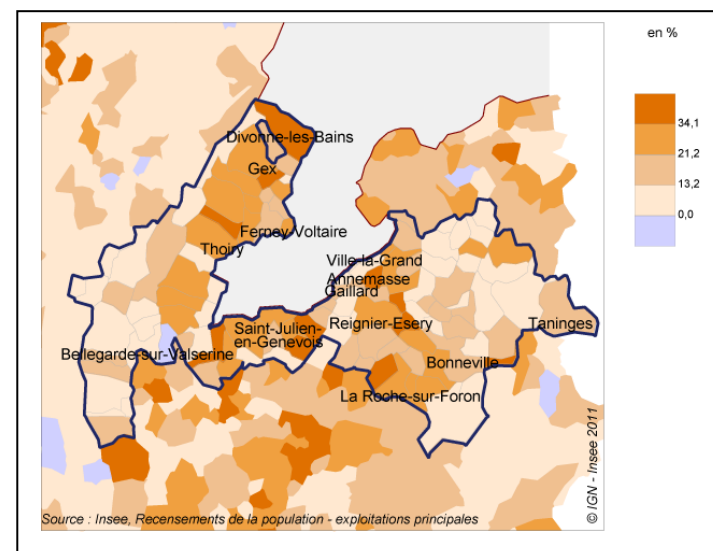
UN PARC DE LOGEMENT SOUS TENSION

Le dynamisme démographique du territoire et le faible nombre de logements vacants, s'accompagnent d'une **demande forte en logements et de tensions**, en dépit d'un rythme de construction élevé (+ 14,6 % entre 1999 et 2006, + 9,4 % en Rhône-Alpes). Les mises en chantier en zone frontalière et urbaine concernent majoritairement des logements collectifs de taille petite ou moyenne.

Ces tensions sont d'autant plus fortes que l'on se rapproche de la frontière suisse.

Elles entraînent des **pressions foncières** importantes se traduisant par une hausse importante des prix, notamment sur les logements situés en première périphérie frontalière (+ 60 % entre 2000 et 2004 dans le Genevois français, mais également une tendance à la hausse sur les secteurs plus éloignés comme le Pays Rochois, Faucigny-Glières).

Ces dynamiques se traduisent par des **difficultés** de plus en plus importantes pour les ménages non frontaliers à se loger à des prix abordables en bordure de l'agglomération, favorisant ainsi l'étalement urbain et l'allongement des distances de déplacement domicile/travail.



Source : Insee, Recensements de la population - exploitations principales

UN PARC DE LOGEMENT RELATIVEMENT JEUNE, CONSTITUE ESSENTIELLEMENT DE RESIDENCES PRINCIPALES

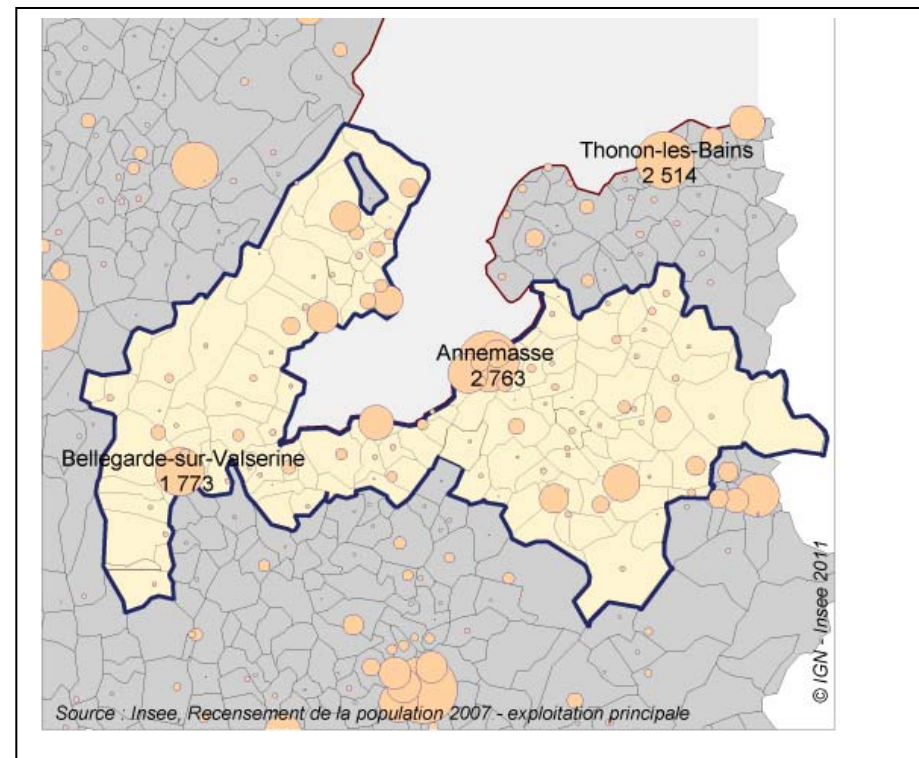
La dynamique de construction de logements se traduit par un **parc assez jeune** constitué essentiellement de **résidences principales** (83,7 % des logements) avec des spécificités sur les secteurs de Taninges, Mieussy, Ouest et Sud du Pays Rochois (Chapelle-Rambaud, Saint-Sixt), Vallée Verte et 4 Rivières, sur lesquels les résidences secondaires sont plus nombreuses.

Ce développement soutenu de la construction doit s'accompagner d'une anticipation des **évolutions des normes de construction** (performances énergétiques), sans négliger la rénovation du patrimoine ancien.

Les **logements individuels** représentent 47 % de l'habitat, avec toutefois des différences territoriales importantes à mesure que l'on s'éloigne des secteurs frontaliers et que l'accès à une maison individuelle devient plus aisé.

59 % des ménages sont **propriétaires** de leur logement (conforme à la moyenne régionale), avec des différences territoriales pouvant s'expliquer par des revenus supérieurs (proximité de la Suisse) ou par un coût du foncier légèrement plus modéré (secteurs plus périphériques du territoire).

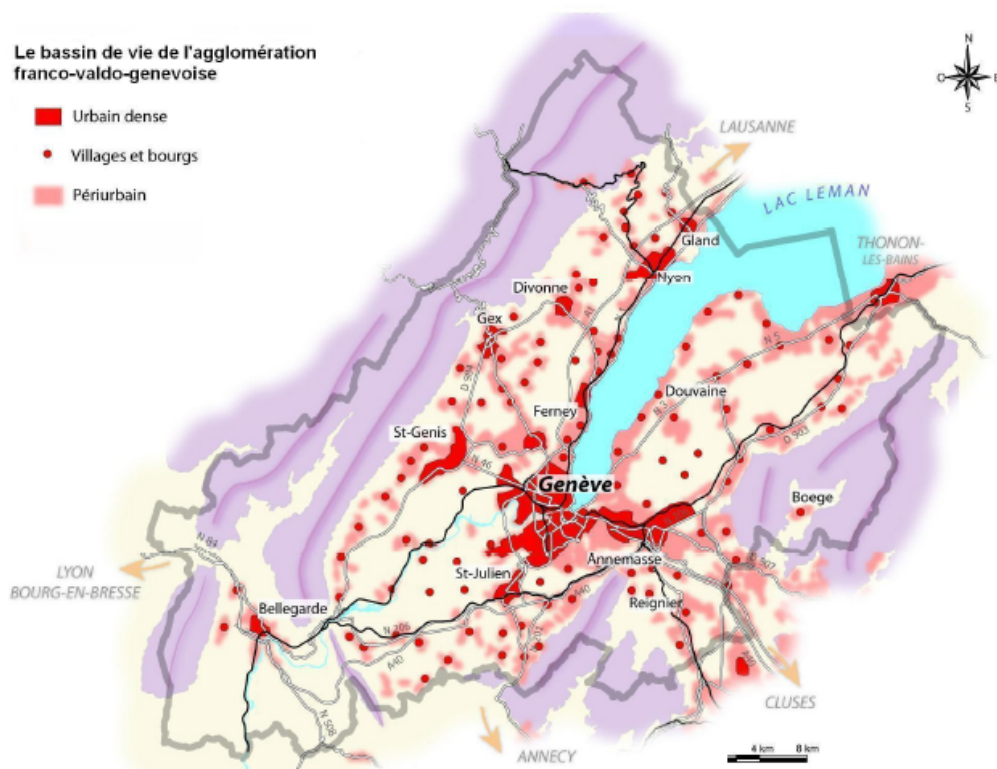
Les **logements locatifs aidés** sont principalement situés sur les secteurs urbains du territoire. 13 % des personnes ayant leur résidence principale sur le territoire sont locataires d'un logement social. Ce nombre est insuffisant pour satisfaire l'ensemble des demandes et certaines communes ne satisfont pas à l'obligation de la loi SRU.



Nombre de résidences principales de type HLM en 2007. *Source : INSEE 201, traitement INDDIGO.*

UNE PERIURBANISATION CROISSANTE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

La proximité de Genève et des massifs alpins rend le territoire du Genevois français très attractif. L'accessibilité de la région s'est surtout orientée sur le « tout-automobile » avec le développement d'infrastructures routières conséquentes (autoroutes A40, A 41, A410, A411). **Cette situation a contribué à une forte périurbanisation des logements et des activités**, c'est-à-dire une diffusion de l'urbanisation le long des axes routiers et dans des secteurs éloignés peu denses de l'agglomération. Il en résulte une mobilité essentiellement motorisée qui engendre de fortes nuisances (saturation de la circulation aux heures de pointe, pollution, bruit, insécurité, etc.).



L'urbanisation de l'agglomération franco-valdo-genevoise tend à s'étendre de plus en plus vers des territoires ruraux et peu urbanisés. Depuis quelques années, les territoires périurbains et ruraux subissent une réelle « mutation ».

L'accélération et l'étalement de l'urbanisation se poursuit essentiellement en périphérie sous la forme d'habitat individuel pavillonnaire et de lotissements qui produisent un mitage progressif du territoire et une dégradation du paysage.

L'implantation de l'habitat et des activités en périphérie renforce la dépendance à l'automobile et engendre des trajets quotidiens significatifs. Cette situation induit un impact sur l'environnement et sur la santé (dégradation des conditions atmosphériques – voir fiche Energie/Climat).

La problématique foncière est un élément majeur des dynamiques territoriales à l'œuvre dans l'agglomération franco-valdo-genevoise. L'agglomération transfrontalière souffre d'un déficit récurrent de logements. **Le report de l'urbanisation par le canton de Genève vers le Genevois français est un fait générateur de réels déséquilibres.** La gestion de l'accroissement démographique, lié à la croissance économique remarquable de Genève, par un Genevois français à la planification morcelée entraîne une perte de contrôle de l'aménagement du territoire de la périphérie française.

Le territoire du Genevois français doit réagir face à cette périurbanisation subie pour repenser son attractivité autour de ses centralités, d'aménagements urbains et d'une mobilité différente (transports collectifs interconnectés, mobilités douces).

☺ ATOUTS

- Rythme de construction élevé mais déséquilibré au regard du rythme insuffisant de construction sur Genève
- Mise en chantier de logements collectifs
- Parc de logement assez jeune
- Parc de logements valorisé du fait de l'attractivité du territoire

⊗ FAIBLESSES

- Insuffisance de l'offre de logements
- Des prix de l'immobilier très élevés rendant difficile l'accès au logement (location et accession à la propriété) pour les ménages à revenus moyens, et favorisant les spéculations sur les petits logements
- Manque de grands logements collectifs locatifs en secteurs urbains
- Etalement urbain et augmentation des déplacements individuels
- Faiblesse et inégale répartition territoriale des logements sociaux
- Faiblesse de l'offre d'hébergement d'urgence
- Hétérogénéité du nombre de logements produits sur l'agglomération (très faible côté suisse et non conforme au 1^{er} Projet d'agglomération), ce qui déstabilise le marché français

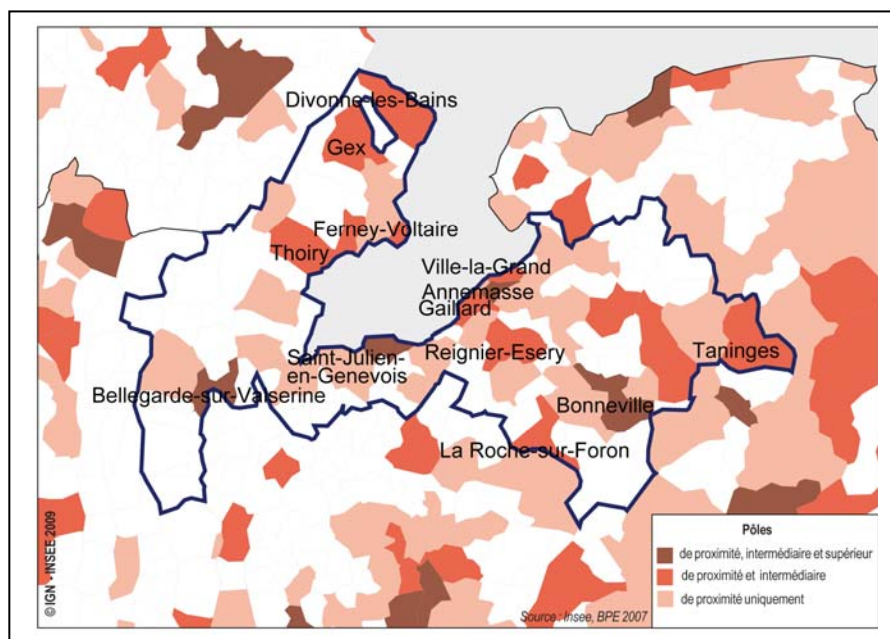
👉 ENJEUX, AXES DE PROGRES

- Maîtriser le développement du logement et permettre les parcours résidentiels des habitants, tout au long de la vie
- Développer une offre de logement qualitative, intégrant des critères de performance environnementale (dans les constructions neuves et les réhabilitations)
- Favoriser une offre diversifiée de logements aidés et sa répartition équilibrée à l'échelle du territoire
- Développer des modes opératoires complémentaires permettant de limiter les pressions sur le foncier (densification, renouvellement urbain, requalification...)
- Développer les outils de planification de l'habitat à des échelles supra-communales

▲ ETAT DES LIEUX

▲ CHIFFRES CLEFS

- 4 infirmiers pour 10 000 habitants (2 fois moins que des territoires équivalents rhônalpins)
- 22,5 % des habitants se situent à plus de 30 minutes d'une maternité ou d'un service d'urgence
- 11,4 médecins pour 10 000 habitants (secteur Annemasse), 2,4 (secteur Collonges)
- Temps moyen d'accès aux services d'usage courant (collège, supermarché, laboratoire d'analyses médicales...) : < 20 minutes



Pôles d'équipement sur le territoire

Source : INSEE 2009, traitement INDDIGO

UNE STRUCTURATION PAR LES SERVICES AUTOUR DE POLES DE PROXIMITE

Le territoire compte une trentaine de **pôles de services** de proximité (école, boulangerie, médecin...), 14 pôles de gamme intermédiaire (collège, supermarché, laboratoire d'analyses médicales...) et 4 pôles supérieurs (lycée, hôpital...) : Bellegarde, Saint-Julien, Annemasse, Bonneville (ouverture de l'hôpital de Findrol prévue en 2012).

Le maintien de **commerces de proximité** constitue un enjeu fort sur le territoire, notamment dans les secteurs périphériques (procédures FISAC sur plusieurs secteurs : Pays Rochois, Vallée Verte, Annemasse, Arve et Salève).

Les **structures d'accueil de la petite enfance** du territoire ne peuvent souvent satisfaire à l'ensemble des demandes, ce qui peut constituer un frein à l'accueil de familles dans un contexte d'accroissement démographique.

Le secteur de **l'enseignement supérieur** est déficitaire sur le territoire (seules quelques formations de 3^{ème} cycle, bac +2 et bac +3), tandis que les formations aux métiers sanitaires et sociaux forment des professionnels travaillant pour la plupart par la suite côté suisse.



Médiathèque A Bonneville (Inddigo).

DES SECTEURS CONCERNES PAR LA POLITIQUE DE LA VILLE

Trois secteurs du territoire sont couverts par un **Contrat Urbain de Cohésion Sociale** (CUCS) : l'agglomération d'Annemasse, Bellegarde, Bonneville et La Roche-sur-Foron dans le cadre du CUCS de la Moyenne Vallée de l'Arve.

Les problématiques spécifiques rencontrées sur ces secteurs ont trait à l'enclavement des quartiers, la précarisation économique et sociale de leurs habitants, la difficulté d'accès à l'emploi, des manifestations d'incivilités. Les dispositifs mis en œuvre visent notamment un renforcement de la mixité sociale et de l'égalité des chances, mais également une meilleure intégration des quartiers, dans une perspective de **maintien de la cohésion d'ensemble du territoire**.

UN ACCES INEGAL AUX SERVICES DE SANTE

Certaines **professions médicales** sont moins représentées sur le Genevois français (médecins généralistes et professions para-médicales : infirmiers, kinésithérapeutes, aides-soignants), en lien avec l'attractivité des salaires proposés en Suisse. De plus, **l'accès aux soins** pour les personnes les plus défavorisées peut être rendu difficile en zone frontalière du fait de l'affluence de la patientèle suisse.

22,5 % habitants (notamment dans l'Ain) sont à plus de 30 minutes des établissements de santé, maternités ou services d'urgence. Les services pour les **personnes handicapées et les personnes âgées** (bien que moins présentes sur le territoire) sont également déficitaires à l'échelle du territoire.

Ce contexte de **sous-équipements** (même si certains besoins peuvent être satisfaits en Suisse sous couvert d'assurances privées) constitue un enjeu fort pour un territoire dont la population croît fortement.

UNE OFFRE CULTURELLE ET SPORTIVE IMPORTANTE MAIS PEU STRUCTUREE

Des **espaces multi-culturels** permettant une offre variée sont localisés sur différentes polarités (exemples : Bellegarde, Bonneville, Saint-Julien). La mise en réseau de la programmation culturelle reste limitée et n'inclut pas l'ensemble des zones périphériques du territoire.

Les **grands équipements sportifs et culturels** susceptibles de s'adresser à la population de l'ensemble du territoire sont principalement localisés sur le territoire suisse, à quelques exceptions (Esplanade à Divonne, Château Rouge et Villa du Parc à Annemasse).

Les **bibliothèques et médiathèques** maillent, à quelques exceptions, l'ensemble du territoire, et développent pour certaines des actions en réseau (9 bibliothèques de Genève, l'Ain et la Haute-Savoie, réseau secondaire sur Annemasse). Des projets sont en cours (médiathèques d'Annemasse, La Roche-sur-Foron, Bellegarde et Ferney/Gex) et doivent être réfléchis en commun.

Chaque secteur dispose d'éléments de **patrimoine** dont la mise en valeur, pourrait être envisagée.

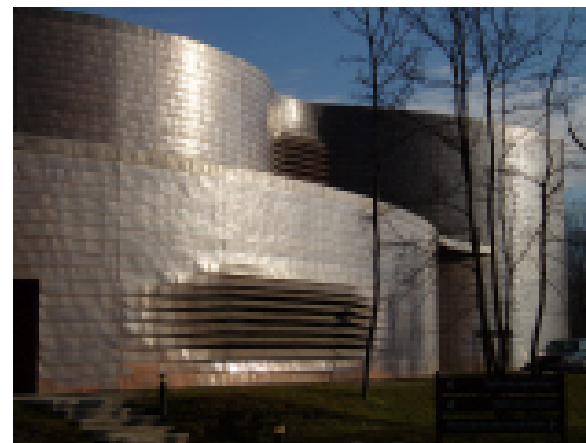


Photo : Chateaurouge, Annemasse.

☺ ATOUTS

- Maillage global du territoire, à quelques exceptions par les équipements
- Maillage du territoire par les bibliothèques et médiathèques, et quelques actions en réseau
- Nombreux festivals et animations culturelles (de la petite commune aux festivals régionaux en réseau)
- Des richesses patrimoniales sur les différentes communes
- Richesse et prestige de l'offre culturelle sur Genève (musées, opéra, musique classique), en complémentarité de l'offre côté français

☹ FAIBLESSES

- Nombreux équipements mais faiblesse du nombre d'habitants concernés (faibles concentrations de population)
- Des populations en précarité économique et sociale sur les territoires classés en politiques de la ville mais également la fragilisation de populations sur les secteurs plus ruraux (personnes seules, familles monoparentales)
- Manque de places d'accueil pour la petite enfance
- Difficultés d'accès aux soins, notamment pour les personnes les plus fragiles
- Déficit de l'offre de formation supérieure
- Absence d'équipements culturels sur certaines polarités (Gex, Ferney mais projet de *Maison des cultures* en cours), de piscine publique sur Saint-Julien
- Concentration de l'offre culturelle sur le cœur d'agglomération

🔑 ENJEUX, AXES DE PROGRES

- Achever le maillage du territoire, favoriser la mise en réseau des grands équipements (médiathèques, centres culturels) et de l'offre culturelle, et la diffusion à l'échelle du territoire
- Maintenir les commerces de proximité
- Développer l'offre de formation supérieure, en lien avec les universités voisines
- Pérenniser les démarches engagées dans le cadre de la politique de la ville et l'intégration des quartiers, et favoriser la diffusion des bonnes pratiques aux territoires connaissant des problématiques communes
- Permettre l'accueil de familles sur le territoire : renforcer/diversifier/coordonner l'offre petite enfance
- Améliorer l'accès aux équipements et services de santé pour l'ensemble du territoire

▲ CHIFFRES CLEFS

Superficie totale de 1520 km².

La liste des périmètres d'inventaires ou de protection est jointe en fin de fiche :

- 100 Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type I,
- 16 ZNIEFF de type II,
- 20 Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope (APPB) sur 14 170 ha, dont l'APPB de protection des oiseaux rupestres des Falaises de Rossillon (11 560 ha).
- 3 Sites d'Intérêt Communautaire sur 5 296 ha,
- 11 Zones Spéciales de Conservation sur 31 774 ha,
- 7 Zones de Protection Spéciales sur 32 685 ha,
- 2 Zones d'Intérêt pour la Conservation des Oiseaux sur 20 277ha (12069 et 8208 ha),
- Le Parc Naturel Régional du Haut-Jura dont 25 communes du CDDRA sont adhérentes,
- La Réserve Naturelle de la Haute Chaîne du Jura, une Réserve Naturelle Régionale 'Galerie souterraine du pont des pierres',
- Parc du Château de Voltaire à Ferney et Jardin de Loex à Bonne classés à l'inventaire des Parcs et Jardins,
- 11 sites classés, 15 sites inscrits,
- Un Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles (SDENS) de Haute-Savoie, document cadre de l'action du Conseil général pour la période 2008-2014,
- Un SDENS de l'Ain est en cours d'élaboration
- 26 communes inscrites en zones sensibles à l'eutrophisation, nécessitant un traitement spécifique des eaux usées par rapport au phosphore et à l'azote, dans le secteur du Pays de Gex et du Pays Rochois principalement.

▲ Une pluralité de milieux soumis à une pression urbaine constante

Le territoire du Genevois français comprend des milieux naturels et des paysages variés grâce à :

- une altimétrie qui oscille entre 380 et 1720 m,
- des espaces entretenus par une activité agricole (principalement l'élevage),
- un réseau hydrographique dense.

Le Lac Léman, la chaîne du Jura, le Salève, le Vuache, les Voirons et la vue sur le Mont-Blanc sont autant de **marqueurs paysagers de l'identité et de l'attractivité de la région**.

Les communes les plus proches de Genève sont prisées par les frontaliers pour se loger, ce qui génère une pression extrêmement forte sur la consommation d'espaces. A l'échelle du CDDRA, les milieux naturels et agricoles sont soumis à la pression de l'urbanisation. Cette pression a pour conséquence une **artificialisation régulière et irréversible des sols**, et une **fragmentation des grands ensembles naturels**.

▲ De multiples outils et mesures de protection et de mise en valeur de la qualité environnementale

La plupart des outils existants d'inventaire et de protection des milieux naturels a été mis en œuvre localement (cf. Chiffres clef et carte des milieux faisant l'objet de mesures de protection).

Certains secteurs ne font cependant pas ou peu l'objet d'outils de gestion. C'est le cas notamment du massif des Voirons, la plaine des Rocailles, ...

▲ Plusieurs outils de gestion et d'aménagement

- **PNR du Haut Jura** (dans le prolongement du PNR Jura vaudois) dont les objectifs reposent sur une valorisation des savoir-faire locaux, la gestion des espaces naturels remarquables, la mise en valeur des itinéraires de loisir et de tourisme, etc.

- **La directive paysagère du Salève**, confère un niveau fort de protection au massif. Le Syndicat Mixte du Salève assure l'animation d'actions de mise en valeur,
- A noter la présence du Syndicat intercommunal d'Aménagement du Vuache, dédié à l'aménagement et la valorisation de ce massif.

▲ Les itinéraires de randonnée

Les Conseils généraux de la Haute-Savoie et de l'Ain ont élaboré chacun un Plan Départemental des **Itinéraires de Promenades et de Randonnées** (PDIPR). Le CDDRA est sillonné par des chemins de grande randonnée : GR des Balcons du Léman, GRP du tour de la Valserine. Ces itinéraires longeant des espaces agricoles ou forestiers permettent de découvrir également des sites naturels d'intérêt majeur, par exemple la Réserve Naturelle de la Haute-Chaîne du Jura, et de traverser plusieurs sites Natura 2000 : Les Voirons, l'Arve, le Salève, les monts du Jura, etc. Dans la Valserine, le GR n°9 longe le massif du Jura puis en direction du sud traverse le plateau du Retord. Les secteurs des Brasses, du Môle et des Glières sont également très prisés pour les randonnées de part et d'autre de la vallée de l'Arve. Ces chemins traversent des prairies pâturées ou des alpages ; ce sont pour les randonneurs des supports pour renforcer la connaissance de l'activité d'élevage et la découverte des paysages.

L'aménagement d'itinéraires piétons ou vélo tout terrain par un balisage régulier, présente l'avantage de **canaliser les promeneurs**, dans les secteurs les moins sensibles d'un point de vue agricole, et de les **informer sur l'importance de ne pas s'éloigner des sentiers**.

▲ Contrats corridors et continuités écologiques

Dans le cadre des **contrats corridors** de la région Rhône-Alpes et de la préfiguration du futur schéma de cohérence écologique rhônalpin - SRCE (trame verte et bleue à intégrer dans les documents de planification urbaine), prévu fin 2011, un inventaire des corridors écologiques sur la majorité des territoires de l'agglomération franco-valdo-genevoise a été réalisé en 2010. Cet inventaire est notamment en cours dans le Pays Bellegardien, dans le cadre de l'élaboration du SCoT.

Des études de base pour l'élaboration de contrats corridors ont été réalisées en 2010 dans le cadre du Projet d'agglomération franco-valdo-genevoise¹, comprenant notamment une liste de mesures. Celles-ci sont actuellement discutées (pour deux territoires) dans le cadre de Comité de pilotage afin d'élaborer un plan d'actions de remise en état de ces corridors. Ces contrats corridors seront cofinancés directement par la Région Rhône-Alpes dans le cadre des contrats de territoire Corridors biologiques.

▲ Eau

Outils de gestion

Un seul **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux** (SAGE) est en cours d'élaboration : celui de l'Arve, porté par le Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Abords (SM3A). Ce document de gestion, en cours d'élaboration, est à l'échelle de l'ensemble du bassin versant (périmètre validé courant 2009).

Les **contrats de rivières** sont des outils dédiés à la planification des opérations techniques destinées à améliorer les conditions hydrologiques des cours d'eau (gestion des débits, limitation des risques induits par les aléas naturels, etc.).

Les contrats de rivière ont, également, pour objectif d'améliorer la qualité des eaux de surface. Sur l'ensemble des cours d'eaux présents, il est constaté une amélioration globale de la qualité résultant d'une diminution de la pollution domestique (du fait des contraintes réglementaires en termes de rejets), mais une mise en œuvre des mesures visant à limiter la pollution d'origine industrielle se révèle plus difficile.

Dans le cadre d'une gestion concertée et multi-usages, les contrats de rivières sont également dédiés à la mise en valeur du territoire, par exemple pour l'aménagement d'itinéraires piétons, la restauration écologique des milieux humides, etc.

¹ Etudes de base pour l'élaboration de contrats corridors – Cahiers n°13-51 à 13-58 – nov. 2010 – Projet d'agglomération franco-valdo-genevoise (disponibles sur www.projet-agglo.org).

Contrats de rivière existants :

- La Bienne (commune de Mijoux),
- Pays de Gex-Léman,
- Rivières franco-valdo-genevoises : Aire, Drize,
- Foron du Chablais genevois,
- Giffre et Risse,
- Sud-ouest Lémanique.

Disponibilité et usages de la ressource en eau

La pluviométrie, les massifs montagneux et le lac Léman sont autant de garanties d'une ressource en eau relativement préservée et assurée à long terme.

Toutefois, le partage des usages impose une gestion économe de la ressource pour concilier les activités présentes et la qualité des milieux aquatiques. Les débits d'étiages par exemple dans le Pays de Gex sont limités par les capacités des milieux récepteurs.

▲ Risques naturels et technologiques²

Pour les risques technologiques, le dépôt pétrolier de Saint-Julien-en-Genevois est classé en tant qu'établissement soumis à la réglementation dite Seveso seuil bas, ce qui ne nécessite pas de mise en œuvre de plan de prévention des risques technologiques³ (PPRT). Quelques communes de l'est du Pays de Gex sont soumises aux risques technologiques principalement du fait des dépôts pétrolier, mais aucun PPRT n'est prescrit.

Pour les risques naturels, le risque d'inondation par débordement torrentiel principalement est présent sur la quasi-totalité des communes du CDDRA. Des Plans de Prévention des Risques Naturels (PPRN) sont en cours d'élaboration (certains finalisés) dans les communes, conformément à la réglementation en vigueur.

² Sources : Dossiers Départementaux des Risques Majeurs (DDRM) de l'Ain et de la Haute Savoie.

³ PPRT : plan d'intervention spécifique en cas d'incident

▲ Des nuisances principalement liées aux transports

Les causes majeures de nuisances sonores sont les infrastructures de transport : routes (tous gabarits confondus) et l'Aéroport International de Genève (AIG). Plusieurs installations de traitement et de stockage de déchets génèrent des flux de poids lourds à proximité des sites d'exploitation et sur les routes (Carrières du Salève, Usine d'Incinération d'Ordures Ménagères de Bellegarde, etc.).

▲ L'adaptation du territoire aux changements climatiques

Des études ponctuelles locales sont en cours pour évaluer la production de gaz à effet de serre⁴. Aucune information n'a été obtenue sur les incidences probables potentielles de ce phénomène sur la vulnérabilité du territoire, ni à fortiori sur son adaptation du fait du changement climatique, excepté à une échelle régionale⁵.

A noter qu'un Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) doit être mis en œuvre dans la vallée de l'Arve (Cf. fiche sur l'énergie).

⁴ Cf. fiche dédiée à l'énergie.

⁵ Cf. Schéma Régional Climat Air Energie Rhône-Alpes.

Cartographie des milieux faisant l'objet d'une mesure de protection

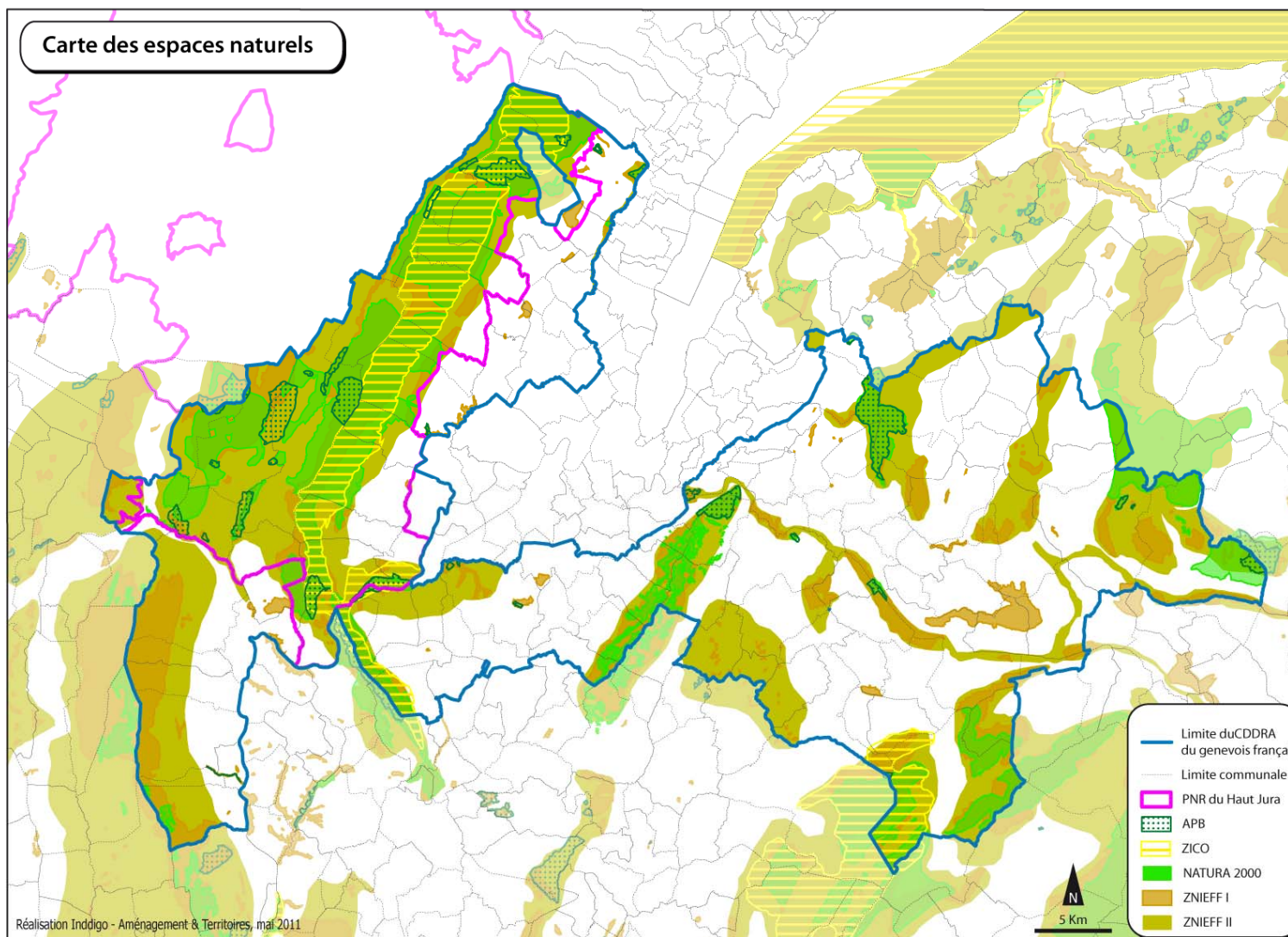


Illustration : espaces bénéficiant d'une protection au titre des espaces naturels, source DREAL Rhône Alpes.

⊗ FAIBLESSES

- Consommation d'espaces naturels non protégés mais constituant la nature 'ordinaire'
- Forte pression résultant de l'artificialisation des sols dans les secteurs proches du cœur de l'agglomération et le long de la vallée de l'Arve
- Fragmentation des espaces naturels sous la pression de l'artificialisation des sols
- Dégradation des paysages (pression urbaine, mitage des espaces)
- Dégradation de la qualité de l'air
- Pas d'outils de gestion agro-environnementale sur tous les espaces naturels
- Des zones sans outil (ex : Les Voirons)

☺ ATOUTS

- Des entités naturelles vastes et d'un seul tenant constituant des réservoirs de biodiversité majeurs : chaîne du Jura, des Voirons, Salève, cours d'eau, etc.
- Directive paysagère du Salève, PNR du Haut-Jura, contrats de rivière, ... : des outils de protection et de valorisation structurants et significatifs qui permettent de valoriser ces vastes ensembles naturels dans l'identité locale
- Des paysages de coteaux dans les secteurs entretenus par l'agriculture mais attractifs pour l'accueil résidentiel et donc remis en question par les ouvertures à l'urbanisation sur ces secteurs
- Elaboration de contrats corridors en cours d'élaboration
- InterSCoT de l'ARC syndicat mixte

👉 ENJEUX, AXES DE PROGRES

- **Limiter la pression induite par l'urbanisation en termes de consommation d'espace et de fragmentation des milieux**
- **Développer un volet environnement et paysage fort dans le PADD de l'interSCoT de l'ARC syndicat mixte**
- **Communiquer et sensibiliser les élus et le grand public (éducation à l'environnement)**
- **Etendre les outils de protection et de valorisation agro-environnementale des espaces (agricoles, naturels) et paysages en plaine et aux franges de l'urbanisation (préalable : connaissance)**
- **Développer une meilleure prise en compte de la nature « ordinaire » et de la nature en ville**
- Développer et étendre la mise en place de **Contrats corridors** à l'ensemble du territoire
- Valoriser et **maîtriser la fréquentation des espaces naturels et agricoles** pour les loisirs
- Renforcer les liaisons douces entre les espaces urbanisés et les espaces naturels de proximité
- Mettre en œuvre des outils permettant d'améliorer la qualité de l'air (cf. fiche énergie climat)

ANNEXE : LISTE DES INVENTAIRES ET OUTILS DE PROTECTION

- **Parc Naturel Régional**

- PNR du Haut Jura

- **Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope (APPB)**

- PROTECTION DES OISEAUX RUPESTRES, Falaises de Rossillon
- MARAIS DES BIDONNES
- MARAIS DES BROUES
- MARAIS A LA DAME ET DE GRANGE VIGNY
- MASSIF DES VOIRONS
- LE PETIT SALEVE
- MOYENNE VALLEE DE L'ARVE
- MARAIS DU PONT NEUF
- MARAIS ET ZONES HUMIDES DE PERRIGNIER
- PLATEAU DE LOEX
- TOURBIERES DE SOMMAND
- ZONES HUMIDES DE MENTHONNEX-EN-BORNES
- TOURBIERE DE BALME
- L'ETOURNEL
- MARAIS DE FENIERES
- ZONE DE PROTECTION DE BIOTOPE SUR LA VEZERONCE
- CRET DU PUIT - TEPPE DE LA REPENTANCE
- VIGNES DES PERES
- BOIS DE LA VERNAZ ET DES ILES D'ARVE
- VERSANT OUEST DU MASSIF DU VUACHE

- **Natura 2000 (ZICO)**

- HAUTE CHAINE DU JURA
- MONTAGNE DES FRETES-PLATEAU GLIERES

- **Natura 2000 (SIC)**

- FR8201648 GALERIE A CHAUVES-SOURIS DU PONT DES PIERRES
- FR8201706 ROC D'ENFER
- FR8201707 PLATEAU DE LOËX
- FR8201642 PLATEAU DU RETORD ET CHAINE DU GRAND COLOMBIER
- FR8201643 CRÊTS DU HAUT-JURA
- FR8201644 MARAIS DE LA HAUTE VERSOIX ET DE BROU
- FR8201650 ETOURNEL ET DEFILE DE L'ECLUSE
- FR8201704 LES FRETES - MASSIF DES GLIERES
- FR8201705 MASSIF DU BARGY
- FR8201710 MASSIF DES VOIRONS
- FR8201711 MASSIF DU MONT VUACHE
- FR8201712 LE SALEVE
- FR8201715 VALLEE DE L'ARVE
- FR8201722 ZONES HUMIDES DU BAS CHABLAIS

- **Natura 2000 (ZPS)**

- FR8210106 MASSIF DU BARGY
- FR8212001 ETOURNEL ET DEFILE DE L'ECLUSE
- FR8212021 ROC D'ENFER
- FR8212027 PLATEAU DE LOËX
- FR8212009 LES FRETES - MASSIF DES GLIERES
- FR8212025 CRETS DU HAUT-JURA
- FR8212022 MASSIF DU MONT VUACHE

- **ZNIEFF de type 1**

- 01000008 Marais de Greny
- 01000009 Le mont Mourex
- 01000032 Prairies de Lancrans
- 01000037 Partie aval du ruisseau de la Vézérone
- 01000041 Tufières de Neuchon
- 01000042 Ruisseau des Pralies
- 01000044 Marais de Brétigny
- 01000045 Marais de Fenières

- 01000049	Eglise de Divonne-les-Bains	- 74000026	Mont d'Orchez - Pic de l'Aigle
- 01000057	Marais de Saint Gix	- 74000029	Bois d'Ogny
- 01000058	Marais de Tutegnny	- 74000033	Versant bordant et dominant le Rhône à l'Est de Bellegarde
- 01000067	Pelouse sèche des Peillettes	- 74000057	Friche à molinie sur argile de la Chavanne
- 01000069	Berges humides de la Valserine	- 74000058	Prairie humide du bois des Rosses
- 01000076	Prairie et boisement humides des Châtelets	- 74000060	Marais des Tattes, ruisseau du Thy
- 01050001	Forêt d_Echallon	- 74000068	Ruisseau du Fornant
- 01060001	Crêts du Jura, massif de Champfromier	- 74000069	Marais de la Rippe
- 01060002	Rochers de Beloz	- 74000070	Friche à molinie sur argile de la Plantaz
- 01060003	Falaise de Croix l_Evêque	- 74000073	Marais du Déluge
- 01060004	Vallée de la Valserine	- 74070002	Mont de Vouan
- 01060005	Gorges de la Valserine en amont de Montanges	- 74070004	Mont Forchat
- 01060006	Coteaux d'en Paradis	- 74080001	Tourbières du plateau d'Ajon
- 01060008	Eglise de Léaz	- 74080003	La Plagne, Bois de l'Herbette le Chaffard
- 01060009	Pelouses sèches de Condière	- 74080004	Gorges du Risse à l'amont de Pouilly
- 01060010	Pelouse sèche du Lavoux	- 74080005	Montagne d'Hirmentaz - Rocher du Corbeau
- 01060012	Forêt et prairies du Communal	- 74090001	Tourbière de Sommand
- 01060013	Pelouse sèche de Rochefort	- 74090002	Tourbière du col de la Rama
- 01060014	Pelouse sèche de Léaz	- 74090003	Tourbière du Vélard
- 01060015	Crêt au Merle	- 74090007	Pointes de Marcelly, Perret, Véran, Vélard et Lac du Roy
- 01060018	Pinède et prairies à molinie sur argile du Crêt de puits et des Teppes de la	- 74100001	Le Salève
- 01060019	Repentance	- 74140001	Plaine des Rocailles
- 01070001	Prairie de Champ Vautier	- 74150001	Rives de l'Arve d'Anterne aux Valignons
- 01070003	Pelouse de Crozet	- 74150003	Fond et de la vallée de l'Arve et versant au Sud-Ouest d'Arthaz
- 01070004	Prairies sèches de Farges	- 74150004	Marais du Pont-Neuf
- 01070005	Pelouses sèches de la Bugne	- 74150007	Etang de Thuet
- 01150001	Pelouses sèches des Bas Monts	- 74150008	Torrent du Giffre de Taninges à Samoëns
- 01150011	Prairies et landes sommitales du Grand Colombier	- 74150009	Friche à molinie sur argile des Crottes
- 01150012	Pelouses sèches d_Ochiaz	- 74160002	Le Foron en rive gauche, la Provence, Sur les Saix et l'Argentière
- 01150012	Pelouse sèche d_Injoux	- 74160003	Zones humides du plateau de Loëx
- 74000003	Bois des Fournets	- 74190002	Ruisseau du Couche
- 74000005	Tourbière de Lossy	- 74200003	Tourbières du plateau des Glières
- 74000017	Marais alcalin de pente au sud de la route de Bloux	- 74210001	Rochers de Leschaux, plateau de Cenise, Andey et gorges du Bronze
- 74000020	Marais de Ballon	- 01000043	Marais des Broues
- 74000023	Pelouse sèche entre le Limonet et le Coudray	- 01000052	Eglise de Lancrans
- 74000024	Marais entre Armiaz et le Noble	- 01000059	Vallée de l_Allondon
- 74000025	Môle et son flanc sud		

- 01000065 Pelouse sèche de Malbuisson
- 01060011 Pelouse sèche de Longeray
- 01060016 Montagne du Vuache et Mont de Musiège
- 01060017 L'Etournel
Marais des Bidonnes, rivière de la Versoix et marais de Prodon
- 01080001 Plateau du Retord
- 01150003 Pentes boisées en rive gauche du Rhône
- 74000036 Les Voirons et le ravin de Chandouze
- 74070003 Plateau d'Ajon
- 74080006 Zone rocheuse de la Chapelle de Saint Gras à Sommant
- 74090005 Complexe d'anciennes gravières et forêt riveraine de l'Arve à la frontière Suisse
- 74150002 Gravières de l'Arve
- 74150006 Tourbières du Praz de Lys
- 74160001 Zones humides de l'extrémité ouest du plateau de Loëx
- 74160004 Ensemble des zones humides du plateau des Bornes
- 74190001 Montagne de Lachat, des Auges - Le Sappey
- 74200004 Montagne de Sous-Dine, roche Parnal-les Tampes-
Champ Laitier
- 74200008 Chaîne Bargy, Jallouvre incluant les lacs de Lessy et Bénit
- 74210002 Haute chaîne du Jura
- 01060007 Pelouse de Thoiry et Sergy

• **ZNIEFF de type II**

- 7414 PLAINE DES ROCAILLES
- 7420 CENTRE DU MASSIF DES BORNES
- 7416 ZONES HUMIDES DU BASSIN DU FORON
- 7408 POINTE DES BRASSES ET MONTAGNE D_HIRMENTAZ
- 7402 ZONES HUMIDES ET BOISEMENTS DU GENEVOIS
- 0105 MASSIFS DU HAUT-BUGEY
- 0107 BAS-MONTS GESSIENS
- 0108 MARAIS DE LA VERSOIX

- 7409 MASSIF DU ROC D_ENFER ET SATELLITES
- 7419 ZONES HUMIDES DU PLATEAU DES BORNES
- 7421 BARGY
ENSEMBLE FORME PAR LE PLATEAU DE RETORD ET LA CHAINE DU GRAND COLOMBIER
- 0115 CHAINONS OCCIDENTAUX DU CHABLAIS
- 7407 MONT SALEVE
- 7413 ENSEMBLE FONCTIONNEL DE LA RIVIERE ARVE ET DE SES ANNEXES
- 7415 ENSEMBLE FORME PAR LA HAUTE CHAINE DU JURA, LE DEFILE DE FORT-L_ECLUSE, L_ETOURNEL ET LE VUACHE
- 0106

• **Tourbières**

- GOUILLE DES SOLIVES
- TOURBIERE DE RETORD
- TOURBIERE DU TAMISSET

▲ ETAT DES LIEUX

▲ CHIFFRES CLEFS

- **1,9 millions téq CO₂ générées par le territoire** des 3 anciens CDRA, soit 4% des émissions du territoire rhônalpin (pour 5,2% de la population régionale) (*Source : OREGES*)
- **Annemasse : 30 jours de dépassement déjà enregistrés au 7 mars 2011** de la valeur limite journalière (50 µg/m³) pour les PM10 (sur les 35 jours de dépassements autorisés annuellement par la loi) (*Source : Dauphiné Libéré du 8 mars 2011*)
- **49 % de produits pétroliers dans la consommation d'énergie du territoire (contre 40 % en Rhône-Alpes)** (*Source : OREGES*)
- 37 % des actifs du territoire ayant un emploi travaillent en Suisse (*INSEE, 2011*)
- + 14,6 % de logements construits entre 1999 et 2006 (*Source : INSEE 2011*)
- +2°C en été dans les Alpes d'ici 2030 et 1 jour sur 3 de fortes chaleurs durant la période estivale à l'horizon 2080 dans les plaines rhônalpines (*Source : Etude prospective des effets du changement climatique dans le Grand Sud-Est, 2010*)

QUALITE DE L'AIR : LES LIMITES DES NORMES REGLEMENTAIRES SONT QUASIMENT ATTEINTES

Le territoire est caractérisé par une qualité de l'air médiocre : concentrations excessives de dioxyde d'azote, d'ozone et de particules fines avec **stagnation depuis 2000 et dépassements des valeurs limites sur l'ensemble de l'agglomération franco-valdo-genevoise**. Par exemple, Annemasse affiche 30 jours de dépassement enregistrés au 1^{er} trimestre 2011, sur les 35 jours de dépassements autorisés annuellement par la loi, de la valeur limite journalière pour les PM10¹.

¹ Particules en suspension dans l'air de diamètre médian inférieur à 10 µm

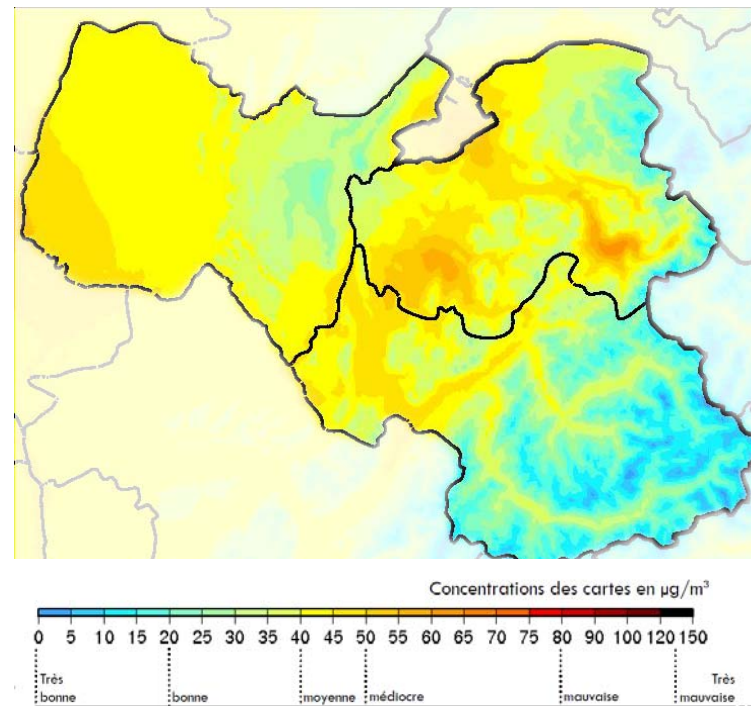


Illustration : Départements de l'Ain, la Haute-Savoie et la Savoie
Source : Rep'Air N° 43

L'étalement urbain et la croissance de la mobilité automobile (dioxyde d'azote, particules) sont en cause mais également le chauffage au bois (particules).

Un **Plan de Protection de l'Atmosphère** a été imposé dans la vallée de l'Arve en 2010 et doit maintenant être mise en œuvre.

DES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE ET DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ESSENTIELLEMENT LIÉES AU TRANSPORT ET AU RESIDENTIEL

Les profils établis par l'OREGES² pour chacun des anciens périmètres CDRA³ de l'actuel CDDRA mettent en évidence les enjeux suivants :

	Consommation d'énergie finale (en %)		Gaz à effet de serre (en %)	
	Moyenne anciens CDRA	Région Rhône-Alpes	Moyenne anciens CDRA	Région Rhône-Alpes
Résidentiel	36 %	24 %	33 %	22 %
Tertiaire	41 %	14 %	11%	11%
Industrie	18 %	33 %	13 %	27 %
Transport	32%	28%	42%	38%
Agriculture	1%	1%	1%	2%

Le tableau ci-dessus reflète la répartition des pôles économiques du territoire, et pose la question des **émissions élevées liées au résidentiel** notamment.

UN TERRITOIRE LARGEMENT DEPENDANT DES ÉNERGIES FOSSILES

Les **produits pétroliers** représentent **45 à 56 % des sources énergétiques** des 3 anciens CDRA, devant l'électricité (22 à 29%), le gaz (15 à 18%), le bois (4 à 18%) et le charbon (1%). Cette **répartition est très proche de celle observée en moyenne sur la Région Rhône-Alpes bien que le territoire bénéficie d'importantes ressources en bois**. La valorisation de ces ressources reste toutefois à améliorer.

² Observatoire de l'Énergie et des Gaz à Effet de Serre de Rhône-Alpes

³ Pays de Gex – Pays Bellegardien, Genevois haut-savoyard, Faucigny

UNE VULNERABILITÉ AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ENCORE MAL APPRÉHENDÉE

Le territoire du Genevois français impacte le climat à travers ses émissions de gaz à effet de serre mais il est et sera également impacté par ses effets.

Les impacts potentiels sont les suivants : tensions sur la ressource en eau, phénomènes d'îlots de chaleur urbains, accroissement des mobilités pendulaires et touristiques à la recherche de fraîcheur et augmentation des conséquences sanitaires associées à ces pollutions atmosphériques, altération des rendements agricoles et forestiers dans un contexte de croissance démographique et d'augmentation des besoins...

DE NOMBREUSES INITIATIVES ÉNERGIE CLIMAT... BIENTÔT INTÉGRÉES AU SEIN D'UNE RÉFLEXION TRANSFRONTALIÈRE GLOBALE

Le territoire est concerné par les démarches énergie climat suivantes : Schéma Régional Climat Air Énergie, PCET du Conseil général de l'Ain, PCET du Conseil général de Haute-Savoie, PCET du PNR du Haut-Jura, PCET de la Vallée de Chamonix - Mont-Blanc, PCET CDDRA du Chablais, PCET du Pays Gex, PCET d'Annemasse Agglomération à venir (réglementaire car l'agglomération dépasse les 50 000 habitants)...

L'articulation de ces initiatives entre elles et avec les démarches énergie-climat suisses fait l'objet d'une réflexion en vue de la création d'un Schéma de Cohérence Climat Énergie Territorial (SC²ET) sur le territoire de l'agglomération franco-valdo-genevoise.

DES ÉTUDES SUR LES GISEMENTS D'ÉNERGIES RENOUVELABLES EN COURS D'ÉLABORATION

Diverses études d'opportunité et d'orientation énergétique sont en cours : utilisation thermique du Rhône genevois, valorisation de l'énergie des STEP, solaire en milieu urbain, biomasse... ainsi que des études énergétiques spécifiques sur le PACA Saint-Julien - Plaine de l'Aire, le PACA Genève – Saint-Genis – Gex.

☺ ATOUTS

- Des ressources énergétiques locales (bois, géothermie, eau, ...)
- Un projet de coordination des démarches énergie climat à travers le Schéma de Cohérence Climat Energie Territorial à l'échelle de l'agglomération franco-valdo-genevoise
- Un parc de logements relativement jeune
- Une forte activité de construction, favorable à l'amélioration des performances énergétiques du parc

⊗ FAIBLESSES

- Des dépassements réguliers des seuils réglementés pour les polluants atmosphériques
- L'augmentation des déplacements individuels en voiture (cf. hypothèses de croissance démographique)
- Les ruptures de charge limitant l'attractivité des transports en commun, pour les frontaliers notamment
- La vulnérabilité des territoires aux changements climatiques encore mal appréhendée
- Une forte proportion d'habitat individuel (47%)
- Un faible développement des énergies renouvelables malgré un potentiel important

🔑 ENJEUX, AXES DE PROGRES

- **Elaborer et mettre en œuvre une stratégie à l'échelle du CDDRA en cohérence avec le Schéma de Cohérence Climat Energie Territorial à l'échelle de l'agglomération franco-valdo-genevoise (atténuation et adaptation) et prévoir les déclinaisons opérationnelles dans les collectivités**
- **Inscrire l'ARC dans les objectifs nationaux et européens de diminution des consommations énergétiques et de réduction des émissions de gaz à effet de serre : 3× 20 d'ici 2020 (baisse de 20% des émissions de gaz à effet de serre, baisse de 20% de notre consommation énergétique globale, augmentation de la part des énergies renouvelables à hauteur de 20%, à l'échéance de 2020 sur la base des valeurs de 1990), atteinte du 'Facteur 4 d'ici 2050 (réduction par 4 de nos consommations énergétiques, de façon à infléchir la tendance de réchauffement climatique constatée)**
- **Développer les transports en commun et les modes de déplacement doux** et leur attractivité (notamment afin de maîtriser les flux domicile – travail)
- **Maîtriser la consommation énergétique des bâtiments** (logements, activités) et améliorer leurs performances énergétiques (et plus particulièrement les bâtiments anciens)
- **Accompagner le développement des énergies renouvelables** (bois-énergie ; énergie et agriculture ; méthanisation ; solaire ; ...), en lien avec le respect nature - paysage
- **Développer les pôles de proximité** (rapprochement des lieux de consommation/production/loisirs/lieux de résidence)

▲ ETAT DES LIEUX

▲ CHIFFRES CLEFS

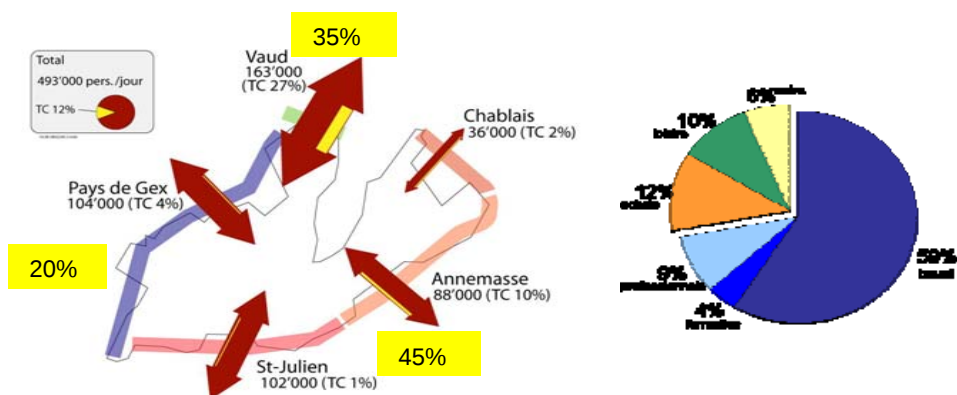
- 8 lignes de transports en commun franchissent la frontière
- 13 lignes interurbaines côté Haute-Savoie, une ligne dans l'Ain
- 58 931 frontaliers et Suisses résidant sur le territoire de l'Arc : 21 047 sur Annemasse Agglo, 11 931 dans le Genevois, 11 251 dans le Pays de Gex, 1657 dans le pays Bellegardien, 2949 dans le Pays Rochois, 2554 dans la Communauté de Communes Faucigny Glières, 4611 pour la Communauté de Communes Arve et Salève, 1035 pour la communauté de Communes de la Vallée Verte, 1634 pour la Communauté de Communes des 4 rivières, 262 à Taninges) – *chiffres basés sur la répartition des fonds frontaliers (Source : La tribune de Genève, janvier 2011)*

▲ LES PROJETS

- Réalisation de pôles multimodaux (Ex : Annemasse, Bellegarde)
- Réalisation du CEVA et de l'offre RER transfrontalière
- Modernisation de l'Etoile Annemasse Genève
- Bus à haut niveau de service et tramway reliant le Pays de Gex au Canton de Genève
- Projet d'extension de la ligne tram entre Bachet-de-Pesay et la gare de St Julien en Genevois
- Projets de tram et de Bus à Haut Niveau de Service à Annemasse Agglo
- Liaison Carrefour des chasseurs/Machilly

Le Genevois français connaît une mobilité importante, largement liée à l'activité économique de l'agglomération franco-valdo-genevoise. **Le dynamisme de l'agglomération franco-valdo-genevoise engendre en effet une forte mobilité quotidienne.** Celle-ci a quasiment doublé entre 1990 et 2005.

Chaque jour, plus de 500 000 personnes franchissent la frontière avec le Canton de Genève



La question des transports est donc une des questions majeures auxquelles doivent répondre les collectivités territoriales de part et d'autre de la frontière. En effet, l'agglomération franco-valdo-genevoise voit son périmètre d'influence s'élargir progressivement.

Les déplacements pendulaires sont au cœur de cette problématique, car avec plus d'un actif sur trois dans le Genevois français travaille en Suisse (voir fiche Présentation du territoire), les déplacements imposent une gestion efficace et coordonnée sans quoi la mobilité pourrait devenir un facteur limitant du développement de l'agglomération.

UN TERRITOIRE DESSERVI PAR D'IMPORTANTES INFRASTRUCTURES

La **desserte du territoire est facilitée par les autoroutes** A40, A41, A410, A411. Ces infrastructures permettent d'avoir une bonne liaison avec le reste du territoire national mais également avec la Suisse et l'international, notamment avec la proximité de l'aéroport international de Genève Cointrin.

Si le territoire de l'ARC/CDDRA est pourvu d'importante infrastructures de transports, certaines zones du territoire restent moins bien desservies par ces infrastructures (Pays de Gex, enclavement du Chablais).

Ces infrastructures lui confèrent la dénomination de territoire d'échanges et de transits routiers nationaux (accès aux portes des stations de ski) et internationaux.

DES ALTERNATIVES A LA VOITURE INDIVIDUELLE INSUFFISANTES

Le territoire du Genevois français est **fortement dépendant de l'automobile** avec une part modale en transports collectifs faible face à un canton de Genève principalement orienté vers les transports en commun. **L'utilisation de l'automobile dans les déplacements reste le mode privilégié des habitants de l'agglomération.** La périurbanisation corrélée à la présence de voies rapides renforce le choix des populations.

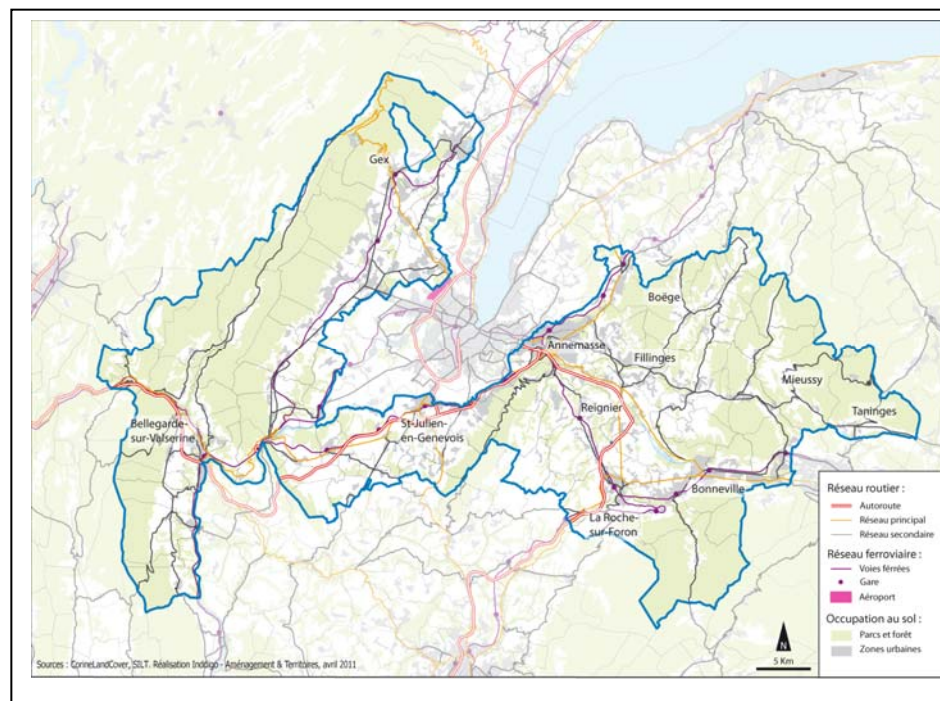
Ce constat se traduit par des conséquences concrètes sur le territoire : une accessibilité de plus en plus difficile en voiture et des transports en commun encore trop peu efficaces voire impossibles entre certains points du territoire (liaisons transversales notamment).

L'offre de transports en commun est dense côté suisse et faible voire très faible côté français : sur le périmètre CDDRA, seul le réseau de l'agglomération annemassienne possède une desserte de niveau urbain.

Le **réseau ferré** ne maille pas toutes les intercommunalités du territoire : si le Pays Bellegardien est équipé d'une gare TGV, il n'y a pas d'accès ferroviaire pour la CC4R, la Vallée Verte, Mieussy et Taninges. Seulement 13% des communes du territoire sont desservies par le ferroviaire.

Pour les territoires desservis, **l'offre ferroviaire** reste peu développée et peu adaptée aux besoins des populations locales pour leurs déplacements quotidiens.

Les **aménagements et itinéraires cyclables**, font l'objet d'initiatives locales mais peu il existe de nombreuses discontinuités et peu de liaisons intercommunales.



Infrastructures de transports. Source : INDDIGO, 2011

DES FLUX PENDULAIRES DOMICILE-TRAVAIL IMPORTANTS VERS LA SUISSE

Le territoire est tourné vers plusieurs pôles attractifs français (aire urbaine d'Annecy, de Cluses ou d'Annemasse) mais également vers la Suisse.

37 % des actifs du territoire ayant un emploi, travaillent en Suisse. Il y a donc des flux importants orientés de ou vers la Suisse essentiellement effectués en transport individuel motorisé. Les réseaux routiers sont d'autant plus saturés avec des embouteillages qui se produisent de plus en plus loin du centre de Genève.

UNE GOUVERNANCE DES TRANSPORTS COMPLEXE

La gouvernance transport sur le Genevois français fait intervenir plusieurs acteurs :

- La **Région Rhône Alpes** pour les TER,
- Les **départements de la Haute-Savoie et de l'Ain** pour les réseaux routiers interurbains,
- De **nombreuses intercommunalités** disposent de services de transports (Annemasse Agglo, Communauté de Communes du Pays de Gex, Communauté de Communes du Genevois...) et/ou certains EPCI ont pour projet de se regrouper pour devenir AOTU (Communauté de Communes du Pays Rochois, Communauté de Communes Faucigny Glière, Communauté de Communes des 4 Rivières, Communauté de communes d'Arve et Salève),
- Le **Groupement Local de Coopération Transfrontalière** qui gère et organise les lignes de transports transfrontalières (membres : Cantons de Genève et Vaud, Région Rhône Alpes, Départements de la Haute-Savoie et de l'Ain, Communautés de Communes du Genevois et du Pays de Gex, Annemasse Agglomération).

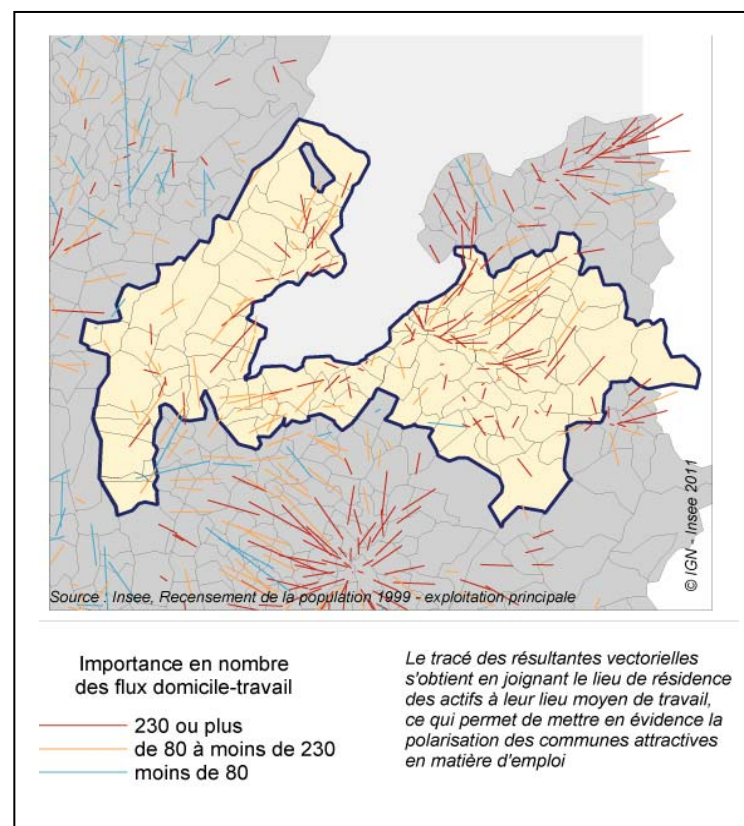
Cette multiplicité d'acteurs peut complexifier la mise en œuvre de solutions communes.

DES INITIATIVES POUR FACILITER LA MOBILITE

Des démarches sont engagées sur le territoire en termes de **management de la mobilité** afin d'encourager le changement de comportement et réduire l'usage de la voiture (Plan de Déplacements d'Administration de la ville d'Annemasse, site de covoiturage du CG74,...).

UN TERRITOIRE QUI NE PEUT S'AFFRANCHIR D'UNE REFLEXION GLOBALE EN TERMES DE TRANSPORTS

La politique sur les transports doit être menée **au delà des limites du territoire CDDRA, à l'échelle du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois**. En effet, le périmètre du CDDRA pris isolément de Genève n'a pas de vocation affirmée au développement des transports. La centralité et l'attractivité de Genève sont des facteurs participant aux enjeux de mobilité sur le territoire. Au-delà des réflexions sur l'amélioration des liaisons centralité/périphérie, il faut réfléchir aux liaisons transversales sur le territoire.



Résultante des flux domicile-travail en 1999 (hors flux transfrontaliers).
Source : INSEE 2011, traitement INDDIGO

☺ **ATOUTS**

- Un territoire avec de grandes infrastructures de transports (réseau routier, réseau ferroviaire, aéroport)
- Des efforts pour inciter aux rabattements en gare et douanes (P+R de Perly, Ferney Voltaire, Moillesulaz, gare de Bellegarde, etc....)
- Une desserte ferroviaire en développement (projet CEVA - RER FVG)
- Territoire à l'interface d'axes majeurs de communications

⊗ **FAIBLESSES**

- Augmentation des trafics routiers locaux et transfrontaliers
- Insuffisance des transports en commun locaux et transfrontaliers
- Irrigation ferroviaire insuffisante, retard structurel
- Insuffisance des aménagements cyclables intercommunautaires et locaux
- Consommation d'énergie et émissions de gaz à effet de serre dûs au trafic automobile,
- Pollution de l'air

☞ **ENJEUX, AXES DE PROGRES**

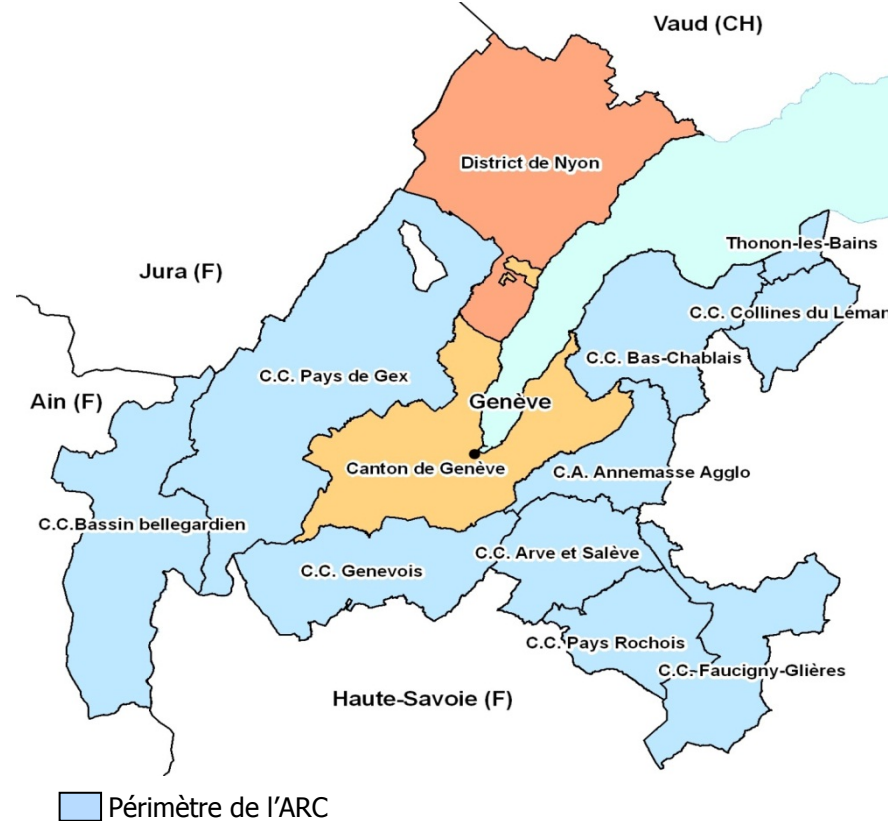
- Développer les transports en commun (dessertes, fréquences, politique tarifaire, stationnement, échanges multimodaux) en liaisons transversales et liaisons centralité/périphérie sur le territoire à l'échelle du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois
- Mettre en place une entité unique de réflexion sur l'organisation des transports, structurer les réseaux de bus locaux et transfrontaliers
- Maitriser la croissance des flux domicile-travail notamment de ou vers Genève,
- Favoriser les rabattements vers les infrastructures de transport en commun existantes,
- Desservir les territoires périurbains et ruraux en transports en commun adapté comme la mise en place de transports à la demande
- Structurer l'offre cyclable, relier les offres existantes et établir un véritable réseau à l'échelle du Projet d'Agglomération Franco-Valdo-Genevois
- Renforcer les initiatives en termes de management de la mobilité (nouvelles organisations dans les entreprises et administrations - Plan de Déplacements Entreprise, Plan de déplacements d'Administration, nouvelles pratiques de déplacements (usages partagés de la voiture, écomobilité scolaire etc...))

▲ Principaux documents de planification et démarches supra territoriales

- Projet d'Agglomération Franco Valdo Genevois 2007, Schéma d'Agglomération 2012, (SA2) en cours d'élaboration
- le périmètre du CDDRA compte 9 EPCI, 5 d'entre eux ont des Scots approuvés :
 - o Scot de l'Agglomération d'Annemasse Les Voirons : approuvé en 2007
 - o Scot du Genevois en révision depuis 2011
 - o Scot Arve et Salève 2009
 - o Scot du Pays de Gex 2007, en révision + 2 schémas de secteurs engagés en 2010 et 2011, 3 à venir,
 - o Scot du Faucigny Glières, approuvé en 2011
- Deux de ces Scots, dans Pays de Gex et le Genevois, étaient précédés de schémas directeurs.
- 2 Scots en cours d'élaboration : le Scot du Pays Bellegardien et Scot du Pays Rochois,
- 2 autres territoires à démarche moins avancée. Les 4 Rivières et la Vallée Verte constituent des périmètres de Scot arrêtés, mais leur périmètre d'élaboration pourrait évoluer pour n'en constituer qu'un seul.
- Planification des transports :
 - o Plans de Déplacement Urbains : Annemasse Agglomération et CC Faucigny Glières, en projet pour la CCPG,
 - o Plan Global des Déplacements (PGD) en cours sur la C.C. du Genevois
- Programmes Locaux de l'Habitat (Cf. fiche 'Logement')
- Directive Territoriale des Alpes du Nord (pas de valeur prescriptive)

Le périmètre du CDDRA s'étend sur un territoire complexe du fait de son appartenance à une agglomération transfrontalière (bassin de vie), avec un pays extérieur à l'Europe, et une assise bi-départementale (Ain et Haute-Savoie).

Carte du périmètre du projet d'agglomération franco-valdo-genevois



▲ Un espace aux multiples facettes

Coté Ain, les Pays Gessien et Bellegardien sont situés à l'extrême Est du département. La chaîne du Jura tend à isoler le pays Gessien de son entité administrative départementale, et reste tourné vers le bassin lémanique. Le tissu urbain est composé de plusieurs communes très proches de Genève directement insérées dans sa conurbation (Ferney Voltaire,

Prevessins, St Genis Pouilly) puis de villes (Gex, Divonne) et villages le long des piémonts du Jura. Cette armature territoriale est très attractive pour l'accueil résidentiel de frontaliers.

Le Pays Bellegardien est une entité de taille moyenne : 20 000 habitants à l'échelle départementale, desservie par la Ligne à Grande Vitesse Paris Genève. Bellegarde sur Valserine est plus proche de Genève (47km) que de Bourg en Bresse (72 km) et rayonne au centre d'un tissu de petites communes à caractère rural. Ses principaux échanges ont lieu avec des pôles ruraux proches (Nantua, Oyonnax), Bourg en Bresse et Genève.

Côté Haute-Savoie, la CC du Genevois est un secteur davantage orienté vers l'agglomération franco-valdo-genevoise que vers la préfecture annécienne. Saint Julien en Genevois, ville principale, est progressivement rattachée à une continuité urbaine depuis Genève, par le secteur à vocation économique en développement de Plan les Ouates et Perly. Limitrophes de St Julien, Archamps et Neydens accueillent une partie du développement, économique notamment, 'porte d'entrée' sur Genève via la douane de Bardonnex.

L'agglomération d'Annemasse, fruit du rassemblement de la CC d'Annemasse et de la CC des Voirons, présente la particularité d'avoir un tissu urbain continu entre la Suisse (Thonex, Chêne-Bourg, Moellesullaz, Puplinges) et la France (Gaillard, Ambilly, Ville la Grand).

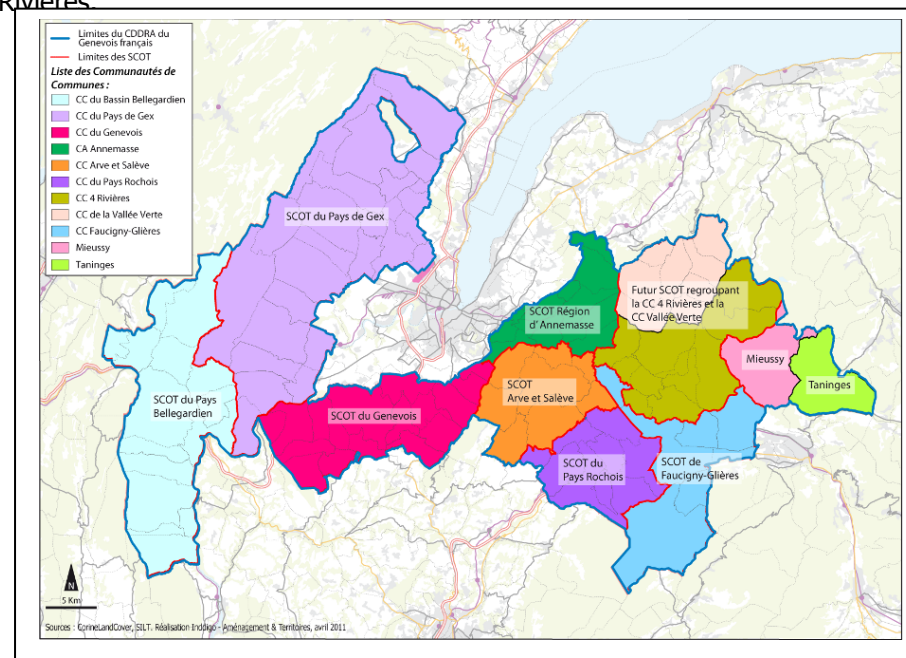
La basse vallée de l'Arve n'est pas limitrophe du cœur de l'agglomération franco-suisse. Le Pays Rochois, Arve et Salève et le Faucigny Glières sont des EPCI dont les Scots sont en cours d'élaboration ou ont été approuvés récemment, et sont de petite taille (entre 7 et 9 communes). Avec la CC des Quatre Rivières, une étude est en cours pour définir les modalités de constitution d'une autorité organisatrice de transports unique (AOTU).

La CC 4 Rivières est extérieure au périmètre de l'ARC avec la CC Vallée Verte, Mieussy et Taninges. La CC 4 Rivières au tissu semi-rural, est très proche par ses caractéristiques de certains EPCI membres de l'ARC notamment la CC Arve & Salève (EPCI de tailles intermédiaires fortement impactés par le phénomène frontalier). Enfin, la CC de la Vallée Verte, avec Mieussy et Taninges, constitue la partie la plus excentrée du territoire, la plus rurale aussi : la ville principale de la CC Vallée Verte compte environ 3000 habitants. Mieussy et Taninges, situés à l'extrême

est du périmètre CDDRA partagent la station de ski Praz-de-Lys-Sommand. Ces communes devraient à terme intégrer un EPCI centré sur le Giffre.

▲ Caractéristiques en matière d'aménagement

Parmi les 115 communes adhérentes, 21 ne font pas partie à ce jour d'un Scot, soit 10% de la population totale. Ces communes, dotées de PLU, sont situées dans le secteur à dominante rurale de la Vallée Verte et des 4 Rivières.



Carte des SCOT (Source : INDDIGO, 2011)

Les périmètres des 9 Scots sont très hétérogènes, comptant entre 7 et 26 communes, de 7000¹ à 78 900 habitants. La déclinaison de l'armature territoriale entre polarités principales et secondaires ne fait donc pas référence dans chacun de ces Scots à des pôles urbains de taille équivalente. Ainsi plusieurs Scots comptent des communes principales

¹ La CC de la vallée verte compte 7094 habitants, Annemasse Agglomération 78930 (INSEE, RGP 2008).

entre 9 et 12 000 habitants : dans le Pays de Gex, le Pays Bellegardien, le Genevois, le Faucigny..., tandis qu'Annemasse compte 30 500 habitants. Les autres communes du centre aggloméré d'Annemasse comptent à elles seules entre 6 et 7000 habitants, constituant des polarités plus importantes que les villes secondaires de la quasi-totalité des autres Scots.

Compte tenu des enjeux à l'échelle de l'agglomération franco-valdo-genevoise dans son ensemble (pression foncière, prédominance de la desserte routière...), ce mode de planification territoriale restreint au périmètre intercommunal, sans intégration forte des réflexions sur la hiérarchisation et le développement des pôles secondaires français de l'agglomération transfrontalière, reste déséquilibré. Ceci est d'autant plus perceptible que le Canton de Genève fait l'objet d'un unique Plan Directeur Cantonal. C'est pourquoi, il est nécessaire de reconnaître, et de développer les fonctions structurantes des centralités, en fonction de leur rôle, leur localisation et leur taille, au regard de l'ensemble du périmètre.

Ainsi, le périmètre du CDDRA regroupe des secteurs où la planification supra-communale est une pratique ancienne (schémas directeurs dans le Pays de Gex et dans le Genevois), soumis directement à la pression Suisse, alors que d'autres ne sont pas limitrophes de la Suisse et n'ont pas encore engagé de réflexion urbaine globale à l'échelle intercommunale.

Cette différence se retrouve dans la planification des déplacements : les PDU ou PGD sont engagés sur les secteurs limitrophes de Genève, les réflexions sont en cours dans la basse vallée de l'Arve.

L'élaboration de chacun des Scots, compte tenu notamment de périodes d'approbation différentes, aborde peu les relations entre centralités secondaires à l'échelle de l'ARC ou du CDDRA du Genevois français.

Une politique française de métropolisation, visant à équilibrer l'initiative suisse sur ses agglomérations, a été engagée par le passé, puis abandonnée depuis. La constitution de l'ARC en 2002, entité politique côté français a marqué un des premiers pas fondateurs vers la prise de conscience d'une nécessaire gouvernance à l'échelle de la partie française de l'agglomération (Cf. fiche 'Coopération territoriale et Gouvernance'). Cet engagement s'est traduit par la création de l'ARC syndicat mixte en 2010, qui s'engage aujourd'hui dans une démarche d'InterSCot, visant à renforcer la cohérence des 9 Scots existants ou à venir. L'objectif est

d'aboutir à un Projet d'Aménagement et de Développement Durable commun en 2013.

Cette ambition de mutualiser les documents d'urbanisme se justifie dans le contexte réglementaire actuel (loi Grenelle II et LMA) qui appelle un rapprochement, des mutualisations et une coordination des documents de planifications.

- ⇒ la cohésion des démarches territoriales passe aussi par la construction de politiques thématiques coordonnées (économie, foncier, habitat, etc)

▲ L'influence de la Suisse voisine

La croissance des cantons de Genève et de Vaud impacte durablement sa périphérie française soumise à une très forte pression foncière et à une dégradation continue de la mobilité. Cette situation a imposé une coopération transfrontalière dans tous les domaines de l'aménagement du territoire (le Projet d'agglomération franco-valdo-genevois).

Les disparités territoriales entre la partie française et suisse de l'agglomération franco-valdo-genevoise sont au cœur des orientations du Projet d'agglomération :

- Une ville compacte et conforme aux principes du développement durable (environnement, économie, solidarité) : favoriser une optimisation de la consommation d'espaces agricoles et naturels face aux besoins de surfaces urbanisées, tout en valorisant ses atouts environnementaux et paysagers. Le projet doit répondre à **une croissance durablement forte**, du fait de la notoriété² de la ville centre, Genève.
- Une ville multipolaire, dont les principaux pôles majeurs, en dehors de la ville centre, sont amenés à se développer et sont situés... en France³.

² Cf. fiche « Economie » : le territoire Genevois est attractif notamment du fait des dispositifs réglementaires à l'échelle de la Confédération (fiscalité, droit du travail, etc.)

³ Excepté pour le territoire Vaudois.

Ces disparités ont leur origine, entre autres, dans des **règlementations distinctes à l'échelle nationale et européenne** qui **ne facilitent pas la mise en œuvre de politiques territoriales coordonnées à l'échelon local**.

▲ Les conséquences d'un rythme de croissance élevée

Le dynamisme économique de l'agglomération franco-valdo-genevoise, les accords bilatéraux franco-suisse et le moindre coût du foncier coté français génèrent une pression foncière soutenue. Les conséquences de cette pression sont multiples :

- Une consommation des espaces agricoles et naturels pour accueillir les actifs français et suisses travaillant des deux côtés de la frontière,
- Un prix élevé du foncier agricole, défavorable à l'achat de terres par les exploitants agricoles, fragilisant la maîtrise de leur principal outil de production,
- La recherche de secteurs résidentiels toujours plus éloignés, entraînant un mitage des secteurs périurbains et ruraux, quasi exclusivement desservis y compris à long terme par le transport motorisé individuel : un facteur d'aggravation d'une congestion automobile quotidienne.

☺ ATOUTS

- Seuls deux schéma directeurs préexistaient avant l'élaboration des Scots : les démarches intercommunales de planification territoriale sont donc récentes. Excepté sur les territoires les moins denses (CC4R et CCVV), elles ont permis d'aboutir **à une complète appréhension de la planification territoriale, à l'échelle des intercommunalités** (communautés de communes, communauté d'agglomération).
- Une culture commune de coopération en essor, via l'ARC-syndicat mixte et les actions qu'il porte, dont l'élaboration du CDDRA.

⊗ FAIBLESSES

- La principale réflexion d'ensemble hors Directive Territoriale d'Aménagement (planification « descendante ») n'est pas initiée par une démarche française mais suisse (Projet d'agglomération)
- La réflexion centralisée des cantons de Genève et de Vaud fait face à une multiplication des planifications françaises, aux incohérences significatives si l'on considère une vision d'ensemble. Les solutions à apporter aux problèmes d'aménagement dépassent les périmètres de chacun des Scots pris individuellement.
- Le **degré de structuration des Scots n'est pas homogène**, reflétant des visions politiques distinctes (encadrement plus ou moins fort par les Scots de la planification territoriale),
- Le code de l'urbanisme étant en évolution forte depuis dix ans (2000 : loi SRU, 2010 : Loi portant Engagement National pour l'Environnement dite loi « Grenelle 2 »), **certaines Scots ont été rédigés sur la base des anciens Schémas Directeurs, d'autres en cours intégreront les évolutions du Grenelle.**
- Du fait de la **jeunesse des démarches de Scot**, les périmètres d'élaboration de chacun de ces documents sont très hétérogènes : les échelles de planification varient de 1 à 4 en nombre de communes, et de 1 à 10 en nombre d'habitants

🔗 ENJEUX, AXES DE PROGRES

- Structurer et porter un projet territorial commun à l'échelle de l'ARC complémentaire au Projet d'agglomération franco-valdo-genevois,
- Renforcer et consolider les liens entre les différents EPCI,
- Renforcer à long terme l'intégration territoriale dans cet espace transfrontalier, par la définition d'une stratégie et de politiques territoriales thématiques et transversales (lutte contre la pression foncière, planification de la mobilité et des déplacements, préservation des espaces naturels et agricoles...).
- Engager une réflexion d'ensemble dans le cadre de l'élaboration des Scots (ex : CC4R, CCVV) ou celui de leur révision, pour fixer à minima un cadre de coopération plus intégré entre ces secteurs aux enjeux convergents.

▲ ETAT DES LIEUX

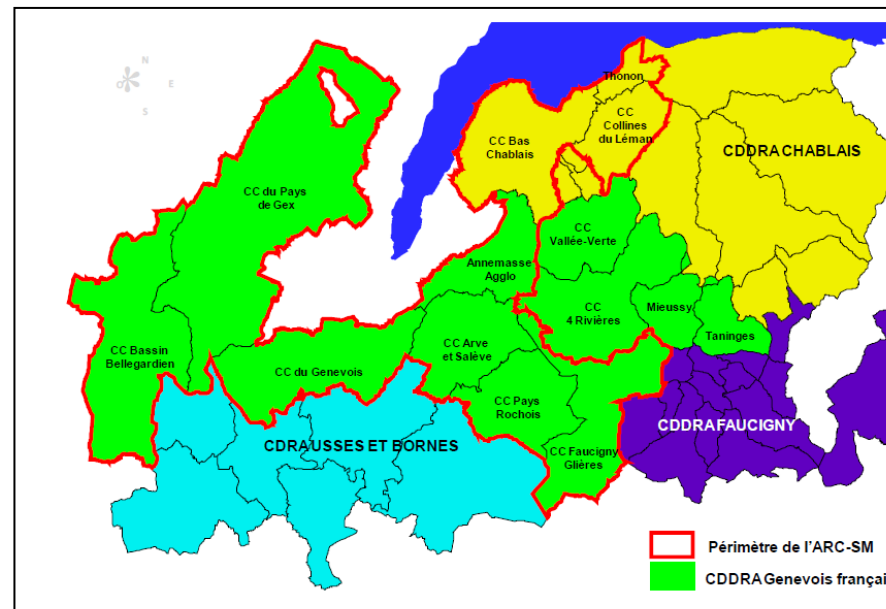
DES COOPERATIONS TERRITORIALES MARQUEES PAR LE CADRE TRANSFRONTALIER

Le développement du Genevois français implique de considérer **deux échelles** :

- Une frontalière, permettant la prise en compte des problématiques d'aménagement côté français, avec ses caractéristiques et contraintes institutionnelles propres ;
- Une transfrontalière, permettant la prise en compte des problématiques communes de part et d'autre de la frontière.

Cette prise en compte se traduit aujourd'hui par **plusieurs réalités institutionnelles** :

- La création de **l'ARC syndicat mixte** en 2010 (116 communes, organisées en 9 communautés de communes plus Thonon), pour représenter les collectivités françaises concernées par le contexte transfrontalier (notamment dans le cadre du **Projet d'agglomération franco-valdo-genevois**) et coordonner les politiques d'aménagement du territoire. Cette convergence est appuyée par la labellisation du projet d'agglomération **Grand Projet Rhône-Alpes** (GPRA). L'ARC assure ainsi le rôle de portage des politiques contractuelles CDDRA et GPRA ;
- La fusion de périmètres d'anciens CDRA dans le **nouveau CDDRA du Genevois français**, dont le périmètre administratif ne coïncide pas avec celui de l'ARC (115 communes, 9 communautés de communes). Le CDDRA doit permettre une réflexion cohérente sur des problématiques communes, en lien étroit avec le cadre de la coopération transfrontalière.



Périmètre CDDRA et ARC (Source : ARC)

UNE IMBRICATION D'OUTILS ET DE PERIMETRES

Le territoire est également concerné par plusieurs **SCOT** : certains validés ou en cours de révision (Annemasse Agglomération, Genevois, Arve-et-Salève, Faucigny-Glières, Pays de Gex), d'autres en préparation (Pays Bellegardien, Pays Rochois, 4 Rivières et Vallée Verte, Chablais).

Ces **imbrications d'échelles territoriales et d'outils de planification** (également PLU, PLH, plans de déplacements, démarches énergie-climat, CDDRA limitrophes...) nécessitent de s'interroger sur leur **articulation** générale, dans un souci de cohérence et d'efficacité des politiques menées.

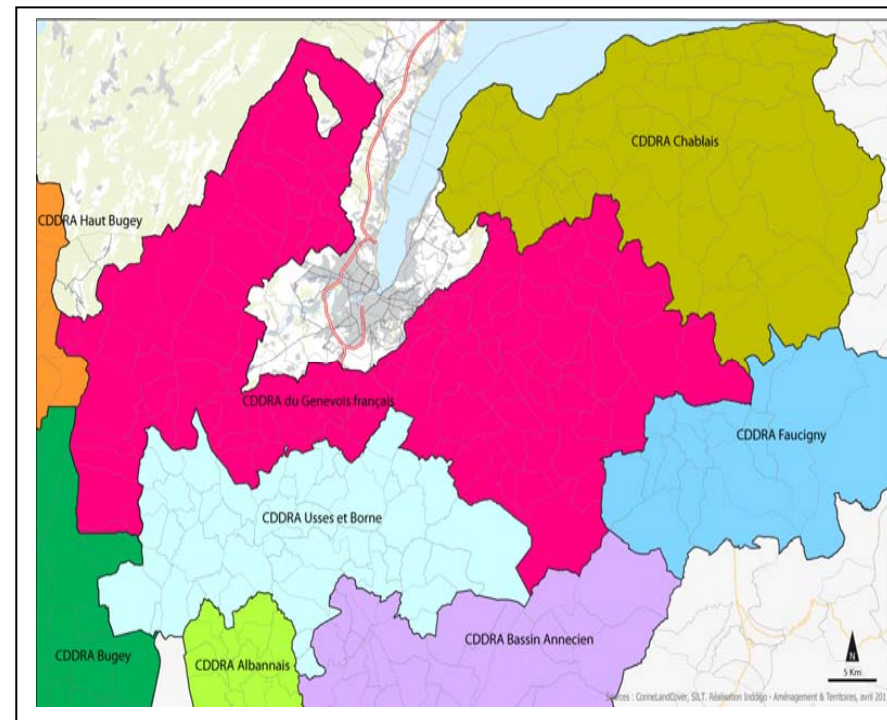
DES INSTANCES DE GOUVERNANCE ACTIVES

Le **comité régional franco-genevois** (CRFG) est constitué du Canton de Genève, de Vaud, des représentants de l'Etat (Rhône-Alpes, Ain et Haute-Savoie), de la Région Rhône-Alpes, des départements de l'Ain et de la Haute-Savoie, ainsi que des collectivités de l'ARC. Créé en 1973, il est un organe de la coopération transfrontalière (lieu d'échanges et de réflexions, définition de stratégies communes...).

Le **Comité de Pilotage** du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois rassemble les décideurs politiques français et genevois et incarne la coopération transfrontalière entre Cantons de Genève et de Vaud et les collectivités locales françaises fédérées dans l'ARC. La création d'un **Groupement Local de Coopération Transfrontalière** (GLCT) est en projet et vise à institutionnaliser et donner une nouvelle assise juridique au Comité de Pilotage.

L'**ARC syndicat mixte** fédère les EPCI s'inscrivant dans le périmètre du Projet d'agglomération. L'ARC constitue le premier moteur de la coopération transfrontalière et assure le portage des politiques contractuelles régionales (CDDRA, GPRA).

Représentant la société civile, le **Conseil Local de Développement** (CLD) du Genevois français joue un rôle actif dans la gouvernance des projets (CDRA, Projet d'agglomération). Composé d'une cinquantaine de membres « actifs », il émane de la fusion des CLD des CDRA du Pays de Gex/Pays Bellegardien, du Genevois Haut-Savoyard et d'une partie du Faucigny.



Périmètres CDDRA (Source : INDDIGO, 2011)

😊 **ATOUTS**

- Longue expérience de coopération territoriale, et de contractualisation (2 générations de CDRA), notamment dans le cadre transfrontalier
- Dynamisme des instances de gouvernance locale
- Réflexion autour d'un projet structurant pour le territoire, en lien avec les territoires voisins

😞 **FAIBLESSES**

- Multiplicité des périmètres institutionnels (SCOT, CDDRA, ARC ...) et des outils de planification générant un manque de lisibilité externe et une complexité de fonctionnement
- Culture du développement durable à développer

👉 **ENJEUX, AXES DE PROGRES**

- Réaliser un projet de territoire dans le cadre du CDDRA, tenant compte des réalités transfrontalières, et permettant de fédérer les acteurs autour de problématiques transversales et d'intérêts communs
- Renforcer l'intégration de l'ARC pour permettre la mise en œuvre du projet de territoire
- Poursuivre, renforcer une réflexion sur la cohérence des différents périmètres et outils de planification, en lien avec les enjeux de territoire et les orientations du projet d'agglomération
- Sensibiliser et mobiliser les acteurs au développement durable
- Renforcer la participation civile et la gouvernance locale autour du CLD

UN TERRITOIRE ATTRACTIF CONFRONTE A DE FORTES PRESSIONS

Le territoire du Genevois français présente des **atouts indéniables** : des paysages et milieux naturels variés, une ressource forestière abondante, une bonne desserte par les infrastructures de transports et les équipements, la proximité de Genève, un dynamisme économique, une zone franche pour l'agriculture, une agriculture structurée par filières et valorisée par des signes de qualité...

Cette attractivité et l'augmentation de la population se traduisent par des **tensions fortes** :

- *Sur la consommation de foncier*, en lien avec une urbanisation mal maîtrisée, une croissance forte, au détriment des terres agricoles et des espaces naturels ;
- *Sur le logement*, avec des difficultés de logements concernant un nombre croissant de ménages ;
- *Sur la vulnérabilité du territoire au changement climatique*, en lien avec la dépendance forte aux énergies fossiles.

Les grands enjeux portent sur :

- La maîtrise de l'aménagement du territoire par des outils de planification présentant une cohérence d'ensemble ;
- La préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers ;
- Le développement d'une offre de logements qualitative, diversifiée et équilibrée à l'échelle du territoire, s'inscrivant dans la politique globale d'aménagement ;
- Une meilleure maîtrise des flux de déplacements au travers du développement des transports en commun ;
- La prise en compte de la vulnérabilité du territoire au changement climatique et sa nécessaire adaptation, notamment par la valorisation de la ressource en bois énergie.

UN TERRITOIRE HETEROGENE MAIS SOUMIS A UNE POLARITE FORTE

Territoire présentant de multiples visages (vocations économiques et touristiques différentes, zones urbaines à rurales...), l'attractivité de l'agglomération de Genève s'étend cependant à grande partie du Genevois

français (comme en témoigne l'augmentation du nombre de travailleurs frontaliers dans les communes plus éloignées de la frontière suisse).

Les grands enjeux portent sur :

- Le rééquilibrage du territoire au sein même de son périmètre autour de ses centralités ;
- Un positionnement vis-à-vis d'autres pôles régionaux (Lyon, Grenoble...) ;
- La mise en œuvre du projet d'agglomération concernant une meilleure répartition emplois/logements de part et d'autre de la frontière ;
- La définition d'une stratégie économique commune portant sur le développement du tissu économique, l'adéquation de l'offre de formation et la mise en valeur des atouts touristiques ;
- Le renforcement de la gouvernance, notamment au sein de l'ARC, pour permettre la définition et la mise en œuvre d'un projet de territoire fédérant les acteurs autour d'intérêts communs.

UN TERRITOIRE PRESENTANT UNE FRAGILISATION DU LIEN SOCIAL

L'arrivée de nombreux nouveaux habitants, les inégalités salariales entre travailleurs côté suisse et français, les problématiques spécifiques rencontrées par certains quartiers urbains, les disparités géographiques et économiques dans l'accès aux soins, les besoins nouveaux des populations en terme d'accueil petite enfance, de loisirs...sont autant d'éléments pouvant porter préjudice à la cohésion sociale d'ensemble du territoire.

Les grands enjeux portent sur :

- La réponse aux besoins de la population, notamment en termes de santé, d'accueil petite enfance ;
- L'amélioration de l'accès aux équipements publics de loisirs pour l'ensemble des habitants ;
- La prise en compte des problématiques urbaines spécifiques et la définition de réponses adaptées,
- Le renforcement des liens entre producteurs et consommateurs de produits issus de l'agriculture locale.